info
N° 127
Le magazine d'information du **Groupe de la Banque européenne d'investissement** • **2 – 2007** • ISSN 0250-3867

Séance annuelle 2007 du Conseil des gouverneurs de la BEI 1

7e réunion du Conseil ministériel de la FEMIP à Chypre 22

Nouveaux bureaux de la BEI à Vienne, Bucarest et Fort-de-France 20

La BEI renforce sa contribution en faveur d'une énergie propre

La BEI a décidé de renforcer sa contribution à la politique de l'UE en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique. L'objectif ambitieux qui a été fixé pour 2007 consiste à prêter jusqu'à 4 milliards d'EUR dans l'UE en faveur d'investissements dans le secteur de l'énergie (dont 800 millions d'EUR au moins pour des projets relatifs à des énergies renouvelables), montant qui devrait augmenter dans les années à venir.

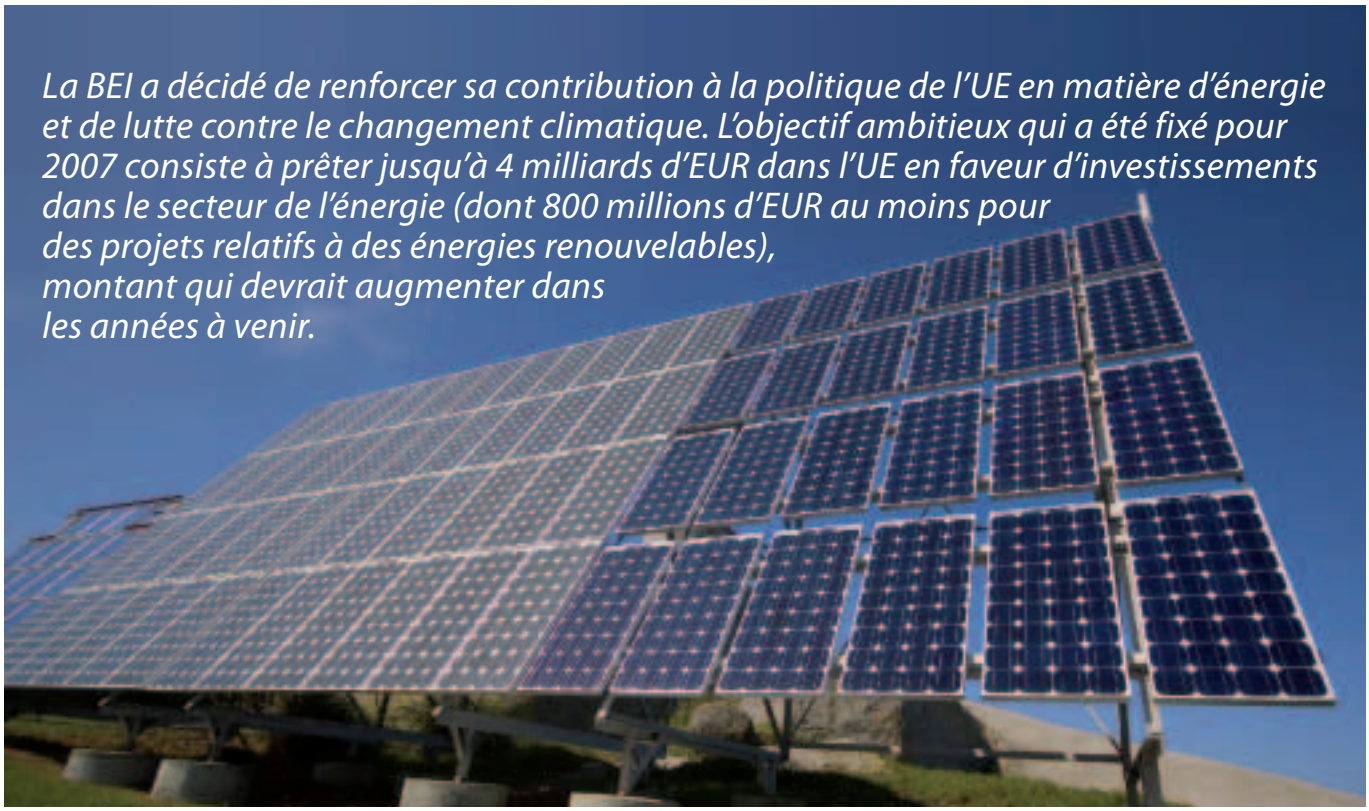

info

ACTIVITÉS DE LA BEI	
La BEI renforce sa contribution en faveur d'une énergie propre	1
Inclusion de l'énergie dans les priorités en matière de prêts pour la période 2007-2009	5
Forum BEI 2007 - Investir dans les énergies, maîtriser les changements climatiques	33
DANS L'UE	
MFPR – la Commission européenne et la BEI lancent un nouvel instrument pour financer la recherche et l'innovation	6
Andasol élu « Projet européen 2006 dans le domaine des énergies renouvelables »	8
Carl Zeiss : miniaturiser, tel est le mot d'ordre… et le succès est au rendez-vous	17
Portugal : soutien de la BEI en faveur de la croissance économique depuis 20 ans déjà	18
Avec l'ouverture des bureaux de la BEI à Vienne et Bucarest, le réseau JASPERS est désormais en place	20
À L'EXTÉRIEUR DE L'UE	
7e réunion du Conseil ministériel de la FEMIP : s'appuyer sur le travail accompli pour donner une nouvelle ambition au partenariat euro-méditerranéen	22
Conférence FEMIP 2007 – Les transferts financiers des migrants dans l'espace euro-méditerranéen : un levier pour le développement	25
Essor de l'activité de la BEI dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en 2006	29
La BEI inaugure son bureau de représentation dans les Caraïbes	31
L'évaluation sociale dans les pays ACP	32
FINANCES	
La BEI lance de nouveaux fonds carbone en collaboration avec la Banque mondiale et la KfW	9
EPOS II : l'obligation climatiquement responsable	11
Mettre à profit l'innovation sur les marchés obligataires pour renforcer les activités de prêt dans les nouveaux États membres et les pays partenaires	14
QUESTIONS INTERNES	
Ouverture du nouveau bâtiment : le compte à rebours a commencé	36
SCC : une nouvelle approche de la stratégie, de la planification et de la communication	38
Nominations au cadre de direction de la BEI	39
Nouvelles publications de la BEI	40

BEI-Information est une publication périodique du département « Communication » de la Banque européenne d'investissement.

Responsable de publication : Daniela Sacchi-Cremmer

Mise en page : atelier graphique de la BEI, Sabine Tissot

Photographies : photothèque de la BEI, 2002 IEA SolarPACES Andasol, Bruneel-Debbas, Jean-Paul Kieffer.

Les informations figurant dans la présente publication de la BEI peuvent être librement reproduites ; la mention de l'origine de tout extrait cité ou publié serait appréciée.

Le Conseil des gouverneurs de la BEI, qui est composé des ministres de l'économie et des finances de l'UE, a adopté le 5 juin une série de mesures visant à renforcer la contribution de la Banque à la politique de l'UE dans le domaine de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique.

Récemment, l'énergie a été inscrite parmi les premières priorités de la BEI. La Banque a fait de la promotion d'une « énergie sûre, compétitive et durable » l'un des ses objectifs prioritaires[1] ; fin mai, elle a lancé une nouvelle émission obligataire en EUR axée sur la protection du climat[2] et son forum annuel, en septembre 2007, sera consacré aux financements en faveur du secteur énergétique et au changement climatique[3].

La BEI a également lancé des fonds carbone en collaboration avec la BERD, la Banque mondiale et la KfW[4]. La réaction extrêmement positive des États membres et des entreprises privées est la preuve que ces mécanismes répondent à de vrais besoins du marché et la BEI prépare actuellement un fonds de deuxième génération destiné à promouvoir le marché des crédits carbone à long terme au-delà de 2012 (échéance du protocole de Kyoto).

Le cadre de la politique européenne en matière d'énergie

Le Conseil européen qui s'est tenu à Bruxelles les 8 et 9 mars 2007 a adopté un plan d'action pour la politique énergétique sur la période 2007–2009 et a pris l'engagement que l'UE réduirait, d'ici à 2020, ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport aux niveaux de 1990. Il a également fixé un objectif contraignant qui consiste à porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique européenne globale à l'horizon 2020.

Ce nouvel objectif implique un accroissement substantiel des investissements en faveur des énergies renouvelables.

Conformément aux orientations des politiques de l'UE, cinq domaines ont été définis pour l'activité de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la recherche-développement et l'innovation (RDI) en matière énergétique, la sûreté et la diversification de l'approvisionnement interne (y compris les réseaux transeuropéens d'énergie – RTE-E) et externe (pays voisins et pays partenaires).

Le Comité de direction de la BEI lors de la Séance annuelle.

De droite à gauche : P. Oresharski, ministre bulgare des finances, P. Steinbruck, ministre allemand des finances, J. Almunia, commissaire européen.

Les énergies renouvelables

En 2006, la BEI a signé des prêts pour un total de près de 3 milliards d'EUR en faveur de projets réalisés au sein de l'UE dans le secteur de l'énergie, niveau qu'elle vise maintenant à porter à 4 milliards d'EUR au maximum. Hors de l'UE, 1 milliard d'EUR environ a été consacré l'année dernière à des projets énergétiques, en Turquie, dans les pays partenaires méditerranéens et dans ceux de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique.

Les projets concernant les énergies renouvelables signés en 2006 ont totalisé 456 millions d'EUR, ce qui porte le volume des prêts accordés par la BEI en faveur des énergies renouvelables sur les cinq dernières années à plus de 2,2 milliards d'EUR au total. Selon les nouvelles dispositions, 50 % des financements de la BEI en faveur de la production d'électricité devront être alloués à des projets intégrant des technologies qui font appel aux énergies renouvelables, l'objectif minimum à atteindre pour cette catégorie de prêts étant de 800 millions d'EUR par an.

Les technologies émergentes relatives aux énergies renouvelables feront l'objet d'une attention particulière, puisque la part du coût de ces projets pouvant être financée par la BEI sera portée de 50 % à 75 % au maximum. À titre d'exemple, le secteur des centrales héliothermiques à concentration est une technologie à laquelle la BEI apporte déjà un soutien actif[5].

En outre, les gouverneurs ont approuvé une série de critères de sélection pour le financement de centrales électriques alimentées au charbon ou au lignite, de manière à ce que l'utilisation de combustibles à forte intensité de carbone reste compatible avec les objectifs globaux en matière d'émissions.

Enfin, la Banque envisage de mettre au point des instruments financiers expressément destinés au secteur des énergies renouvelables, y compris des mécanismes-cadres pour les investissements de petite dimension, et de recourir davantage aux financements structurés (mécanisme de financement structuré et nouveau mécanisme de financement avec partage des risques – voir l'encadré à ce sujet) ainsi qu'aux fonds de capital-investissement.

Efficacité énergétique

La Banque a décidé de prendre en considération les aspects relatifs à l'efficacité énergétique dans tous les projets qu'elle finance, de manière à promouvoir l'adoption des solutions les plus efficaces sur le plan énergétique. Lors de l'instruction, un traitement privilégié sera réservé aux projets qui se distinguent par une efficacité énergétique maximum. La part des investissements que peut habituellement financer la BEI sera portée à 75 % au maximum du coût total pour les projets qui permettent d'aboutir à une réduction de la consommation énergétique d'au moins 20 %.

La BEI accroîtra également ses financements à l'appui de projets axés sur l'efficacité énergétique, en particulier ceux du secteur public et des petites et moyennes entreprises, mais aussi les investissements dans des bâtiments à haute efficacité énergétique et dans la production combinée de chaleur et d'électricité. Elle continuera à soutenir la modernisation des réseaux existants de production et de transport d'électricité, de même que d'autres investissements favorisant l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les transports et l'industrie.

RDI

Le soutien à la RDI dans le domaine de l'énergie sera poursuivi, notamment dans le cadre du Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR), un nouvel instrument conjoint de la BEI et de la Commission qui vise à financer les investissements très risqués d'entreprises innovantes (voir l'encadré et l'article p. 6).

Dans le cadre des plates-formes technologiques européennes, axées en particulier sur les infrastructures d'énergie et de recherche, la BEI va financer des projets de recherche-développement et d'innovation à haut risque dont les promoteurs n'avaient vraisemblablement pas accès jusque-là à ses ressources.

Par ailleurs, elle va accorder des concours en faveur de la RDI dans le domaine du piégeage et du stockage de carbone et des installations pilotes en la matière, et financer de grandes infrastructures européennes de recherche dans le secteur de l'énergie. Le procédé de capture, de transport et de stockage du carbone est une prouesse technique onéreuse, pour laquelle le marché n'offre pas de compensation. Il existe des technologies viables, mais elles n'en sont qu'au stade des essais. Il faudra investir lourdement dans des installations pilotes à grande échelle pour parvenir à diffuser largement la technologie du piégeage et du stockage du carbone et en ramener le coût à un niveau qui serait réalistement abordable pour les pays émergents. La BEI a l'intention de financer ces installations pilotes.

Sûreté et diversification de l'approvisionnement interne

La BEI soutiendra des projets qui contribuent à la diversification de l'approvisionnement à l'échelle de l'UE, et en particulier ceux qui concernent des réseaux de distribution de gaz et d'électricité, des installations de stockage de gaz et de pétrole et des centrales électriques. Elle sera plus sélective dans le financement de projets de centrales électriques au charbon ou au lignite, en attendant que les plans énergétiques nationaux pour l'avenir soient élaborés et approuvés au niveau de l'UE, et prendra également en compte la question de la sûreté de l'approvisionnement énergétique.

Comme l'a précisé son président, M. Philippe Maystadt, au Conseil des gouverneurs, la BEI poursuivra l'objectif de sûreté et de diversification de l'approvisionnement énergétique interne tout en recherchant un équilibre prudent entre sûreté et considérations environnementales lorsqu'il s'agit des technologies basées sur l'utilisation de charbon ; par ailleurs, l'accent continuera à être plus particulièrement mis sur le financement des réseaux transeuropéens d'énergie, l'une des activités habituelles de la Banque.

Sûreté et diversification de l'approvisionnement externe

Le Conseil des gouverneurs a approuvé la mise en place d'un mécanisme pluriannuel de 3 milliards d'EUR visant à appuyer, jusqu'à la fin de 2013, des projets (approuvés au cas par cas par le Conseil d'administration de la BEI[6]) réalisés dans les pays voisins[7], les pays ACP, en Afrique du Sud et dans les pays ALA et qui contribuent à la promotion des énergies durables et à la sûreté de l'approvisionnement énergétique de l'UE. Ce mécanisme sera utilisé dans les cas où la Banque n'a pas besoin de la garantie communautaire pour atténuer des risques souverains ou politiques afin de préserver sa note de crédit (par exemple dans les pays ayant valeur d'investissement ou lorsqu'une sûreté appropriée peut être fournie).

Le mécanisme proposé contribuera par conséquent à optimiser l'utilisation des ressources relativement limitées qui bénéficient de la garantie

[1] Voir l'article sur le Plan d'activité 2007-2009 de la BEI, p. 5
[2] Voir l'article sur EPOS II, p. 11
[3] Voir l'article sur le Forum BEI, p. 33
[4] Voir BEI-Info n° 126, pp. 17-19 et l'article p. 9
[5] Voir l'article sur Andasol, p. 8
[6] Le Conseil d'administration de la BEI se compose de 28 administrateurs, à raison d'un administrateur désigné, respectivement, par chacun des États membres et par la Commission européenne. Il a compétence pour prendre les décisions en matière de prêts, de garanties et d'emprunts.
[7] Conformément à la terminologie relative aux relations extérieures de l'UE, les pays éligibles sont les suivants : Algérie, Arménie, Autorité palestinienne, Azerbaïdjan, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Moldova, Syrie, Tunisie et Ukraine.

Le MFPR : priorité à la recherche et à l'innovation*

Durant la séance annuelle du Conseil des gouverneurs, la BEI et la Commission européenne ont signé un accord de coopération portant sur la mise en place d'un nouveau dispositif de 2 milliards d'EUR, le Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR), qui vise à appuyer la recherche et l'innovation en Europe.

Ce dispositif consiste à associer une enveloppe de 1 milliard d'EUR financée sur le budget de l'UE (au titre du septième programme-cadre de recherche) à une autre enveloppe, de 1 milliard d'EUR elle aussi, prélevée sur le résultat de la BEI, de manière à exercer un effet de levier pour soutenir des prêts dans les domaines de la recherche-développement et de l'innovation en Europe, notamment en matière d'énergie.

Le MFPR élargit pour la BEI les possibilités de prêt dans le cadre du programme de Lisbonne – la stratégie de l'UE pour relever les défis de la mondialisation – pour y inclure la catégorie de projets, essentiels mais aussi plus problématiques, dont le profil de risque est faible, voire inférieur à celui d'une valeur d'investissement. Indépendamment de la valeur ajoutée financière qu'offre la BEI, cet instrument peut également jouer un rôle de catalyseur pour ce qui est d'attirer d'autres bailleurs de fonds, y compris des banques commerciales, en suscitant la confiance et en partageant les risques.

« Le Mécanisme de financement avec partage des risques est l'une des nouveautés les plus intéressantes du septième programme-cadre de recherche de l'UE », a déclaré M. Janez Poto_nik, commissaire européen chargé de la science et de la recherche, qui était en liaison vidéo depuis Hambourg lors de la séance annuelle du Conseil des gouverneurs. « Grâce à la coopération avec la BEI, ce mécanisme permettra de dégager des milliards en faveur de nouveaux investissements dans la recherche-développement et l'innovation en Europe », a-t-il ajouté.

* Voir l'article p. 6

communautaire tout en rehaussant la visibilité de l'action de l'UE contre les changements climatiques et en faveur de la sûreté de l'approvisionnement énergétique. Les principaux types de projets admissibles à ce mécanisme sont ceux qui ont trait aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, à la capture, au transport et au stockage de carbone, ainsi que les investissements qui contribuent de manière significative à la sûreté de l'approvisionnement énergétique de l'UE. Le mécanisme devrait faire l'objet d'un examen à mi-parcours en 2010.

Comme l'a fait remarquer M. Joaquín Almunia, le commissaire européen chargé des affaires économiques et financières, à la séance annuelle du Conseil des gouverneurs, la BEI joue un rôle de premier plan dans la politique de voisinage de l'UE.

Au-delà des frontières de l'Europe

En 2006, la BEI a prêté 3,2 milliards d'EUR à l'appui de l'élargissement de l'UE, tandis que son soutien aux politiques communautaires d'aide au développement et de coopération a représenté 2,7 milliards d'EUR. La moitié de ces opérations a été menée dans le cadre de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) et plus d'un quart a bénéficié aux pays ACP au titre de la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou.

En 2007, le nouveau mandat de prêt extérieur de la BEI pour la période 2007-2013 est entré en vigueur et le nouveau protocole financier relatif aux pays ACP sera mis en place en 2008.

« Avec le renouvellement de son mandat de prêt extérieur, la BEI s'est vu confirmer son statut de banque de l'Union européenne au service des politiques de l'UE, mandatée pour appliquer ces politiques en collaboration avec la Commission européenne et les autres IFI », a déclaré M. Maystadt. Un certain nombre de mesures concrètes sont actuellement prises en ce sens, les plus prometteuses étant celles qui reposent sur une combinaison coordonnée d'aides non remboursables de la Commission et des États membres et de prêts de la BEI, comme c'est le cas pour le Fonds fiduciaire du Partenariat euro-africain pour les infrastructures. » □

Daniela Sacchi-Cremmer
Département Communication

[8] Voir BEI-Info n° 126, pp. 6-7

Inclusion de l'**énergie** dans les priorités en matière de prêts pour la période 2007-2009

L'activité sera en outre axée sur la cohésion économique et sociale, la promotion de l'innovation, le soutien aux PME, le développement des réseaux transeuropéens et la viabilité environnementale.

La BEI est une banque tournée vers l'avenir et son PAB (Plan d'activité de la Banque) pour la période 2007-2009 donne un aperçu de ses aspirations et de ses ambitions pour l'avenir. Le PAB est le principal document de planification de la Banque. C'est un programme à moyen terme, à horizon mobile sur trois ans, qui est approuvé par le Conseil d'administration. Institution attachée au principe de transparence, la BEI publie le PAB sur son site Web (http://www.bei.org, rubrique Publications).

L'énergie accède au rang de grande priorité

La question énergétique a été érigée en priorité de la politique de l'UE et de l'action de la Banque. C'est ainsi que la BEI a fait de l'énergie l'un des objectifs prioritaires de son Plan d'activité pour la période 2007-2009. Financer le secteur de l'énergie n'est pas chose nouvelle pour la Banque mais en faire une priorité de son action nécessite d'y affecter un personnel de haut niveau et des ressources financières accrues.

Le nouvel objectif prioritaire s'énonce comme suit: « promotion d'une énergie durable, compétitive et sûre », la même importance étant accordée à chacun de ces trois aspects. Un volume annuel minimum à atteindre de 4 milliards d'EUR de prêts signés a été fixé, avec un objectif secondaire de 600 à 800 millions d'EUR en faveur des énergies renouvelables.

Les investissements dans le domaine de l'énergie sont à présent l'une des six priorités de l'action de la BEI sur le territoire de l'Union européenne, au même titre que la cohésion économique et sociale, la promotion de l'innovation, le développement des réseaux transeuropéens, la viabilité environnementale et le soutien aux petites et moyennes entreprises.

Les priorités hors de l'UE

À l'extérieur de l'Union européenne, la BEI va mettre en œuvre une série de nouveaux mandats dans les années à venir. Les ressources à sa disposition à cet effet ont été accrues. Au titre des nouveaux mandats extérieurs, elle pourra prêter jusqu'à 27,8 milliards d'EUR sur la période 2007-2013, contre 20,7 milliards d'EUR pour 2000-2006.

Les pays en voie d'adhésion, les pays candidats et les pays candidats potentiels bénéficieront d'une enveloppe de prêts de 8,7 milliards d'EUR. Dans le cadre de la politique européenne de voisinage, qui régit l'activité de financement de la BEI dans les zones limitrophes de l'Union au Sud et à l'Est, une enveloppe de 12,4 milliards d'EUR est prévue pour les pays concernés, soit le mandat le plus important jamais mis en œuvre par la Banque hors de l'UE. Cela lui permettra de répondre aux attentes très fortes qui existent dans la région méditerranéenne et, parallèlement, de démarrer ses opérations dans la zone orientale, en Russie, en Ukraine et en Moldova, ainsi qu'en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie.

De nouveaux mandats régissent par ailleurs les activités de la BEI en Amérique latine, en Asie et en Afrique du Sud. Les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sont couverts quant à eux par l'Accord de partenariat de Cotonou, qui a été conclu en 2000 pour une durée de 20 ans.

La coopération avec la Commission

On notera encore que le Plan d'activité de la Banque 2007-2009 décrit également les nouveaux instruments de coopération mis en place avec la Commission européenne. Il s'agit de l'initiative JASPERS, qui a pour but de fournir une assistance technique dans les douze nouveaux États membres ; de l'initiative JEREMIE, qui permettra d'améliorer l'accès aux financements pour les petites entreprises, y compris les entreprises en démarrage et les microentreprises ; et de l'initiative JESSICA, qui vise à promouvoir un développement urbain durable dans le contexte de la politique régionale de l'UE. De nouveaux instruments financiers prévoyant un partage des risques vont aussi permettre de soutenir des opérations innovantes et des projets dans le domaine des réseaux transeuropéens de transport. □

Cees Post, Département Communication

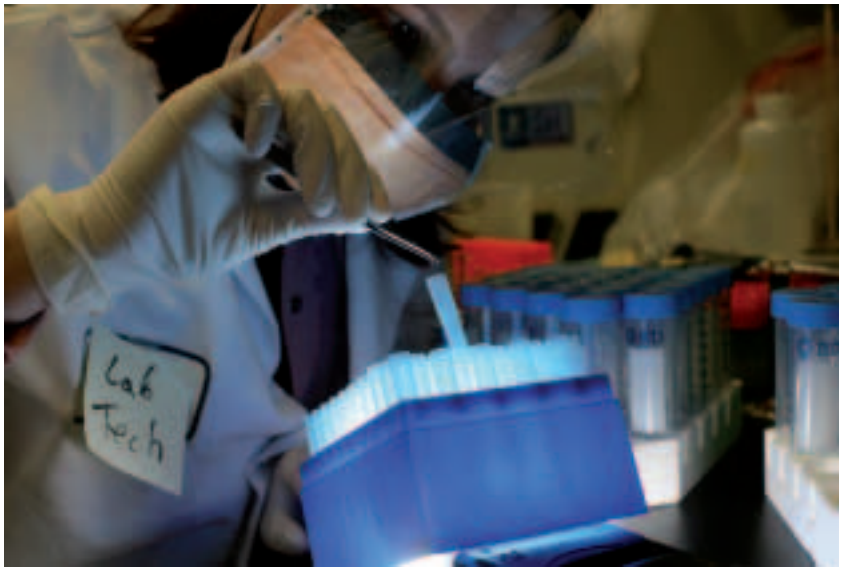

Thomas C. Barrett
Département
Instruments de l'action
pour la croissance

MFPR – la Commission européenne et la BEI lancent un nouvel instrument pour financer la recherche et l'innovation

La Commission européenne et la Banque européenne d'investissement ont signé le 5 juin dernier un accord de coopération mettant en place le nouveau mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR). Destiné à soutenir la recherche et l'innovation en Europe, ce nouvel instrument contribuera à accroître les financements disponibles en faveur de promoteurs de projets de recherche et d'innovation. En raison des niveaux d'incertitude et de risque relativement élevés inhérents à leur activité, ces promoteurs éprouvent souvent plus de difficultés que dans les secteurs commerciaux classiques pour obtenir des financements. S'inscrivant dans le 7e programme-cadre de recherche et de développement technologique de l'UE et dans le programme de recherche et d'innovation de la BEI, le MFPR couvrira en partie les risques financiers supportés par la BEI lorsqu'elle finance ce type d'activités. L'enveloppe financière de 2 milliards d'EUR apportée à parts égales par le 7e PC et la BEI devrait permettre à cette dernière de mobiliser 10 milliards d'EUR de sources de financement supplémentaires en faveur des secteurs de la recherche et de l'innovation.

« L'Europe a besoin de dégager des moyens pour stimuler les investissements dans la recherche, en particulier ceux réalisés par les entreprises du secteur privé», a déclaré M. Janez Potočnik, le commissaire européen chargé de la politique scientifique et de la recherche. « Le mécanisme de financement avec partage des risques est l'une des nouvelles idées les plus passionnantes du 7e programme-cadre de recherche de l'UE ; grâce à la collaboration mise en place avec la BEI, ce mécanisme permettra de mobiliser plusieurs milliards d'EUR sous la forme d'investissements en faveur de la recherche, du développement et de l'innovation en Europe ».

« Le MFPR est un nouvel exemple de collaboration particulièrement efficace entre deux institutions de l'UE en faveur de la compétitivité européenne », a déclaré M. Philippe Maystadt, le président de la BEI. « En ciblant des financements à risque accru à l'appui de projets de recherche et d'innovation, ce mécanisme viendra compléter la gamme des instruments de soutien existants que sont les subventions nationales et européennes, les emprunts contractés sur le marché et les financements par capitaux propres. Le MFPR est une composante clé de la stratégie de la BEI qui consiste à créer une plus grande valeur ajoutée ; il permettra par ailleurs à la Banque d'élargir considérablement l'éventail des projets de RDI qu'elle finance au titre du programme de Lisbonne ».

Cette initiative de premier plan a été lancée simultanément à Hambourg et à Luxembourg. L'accord a été signé en même temps par le commissaire Potočnik à Hambourg lors de la 4e Conférence européenne sur les infrastructures de recherche (ECRI 2007) et par M. Philippe Maystadt, le président de la BEI, lors de séance annuelle du Conseil des gouverneurs de la BEI à Luxembourg.

Le MFPR, le mécanisme de financement avec partage des risques

Si l'UE veut atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé de consacrer 3 % de son PIB à la recherche, il est crucial qu'elle stimule les investissements du secteur privé dans la recherche-développement. Une condition préalable importante à la réalisation de cet objectif est la mobilisation des marchés financiers. Les institutions et entreprises financières sont toutefois souvent réticentes à soutenir des investissements à forte intensité de recherche en raison des niveaux d'incertitude et de risque inhérents à cette activité, qui sont relativement élevés par rapport aux activités commerciales plus classiques. Le mécanisme de financement avec partage des risques est une réponse directe à ces défis. Il apportera des solutions nouvelles et innovantes de financement sous la forme de prêts et de garanties de la BEI en faveur d'entreprises et d'institutions à forte intensité de recherche. Son objectif consiste à améliorer l'accès des promoteurs de projets de recherche et d'innovation à divers types d'emprunts (premier rang, mezzanine et structurés) en partageant les risques sous-jacents entre les promoteurs et le tandem UE/BEI. Au titre du MFPR, la BEI peut accepter une prise de risque supérieure à celle qu'elle assume dans le cadre de ses opérations de financement classiques, soit en s'engageant auprès de contreparties qui présentent un profil de risque plus élevé, soit en participant à des transactions dont la structure implique un surcroît de risques financiers. Les opérations de financement au titre de du MFPR peuvent être conclues en faveur d'emprunteurs dont la note de crédit est faible ou inférieure à « valeur d'investissement », ce qui inclut, à l'échelle européenne, l'immense vivier des entreprises de taille intermédiaire et des petites et moyennes entreprises, généralement non cotées et non notées. Les financements en faveur d'emprunteurs n'ayant pas « valeur d'investissement » s'accompagnent d'un risque de crédit qui correspond à la note « BB » ou « B » de la classification des grandes agences de notation internationales.

Le MFPR permet de financer des promoteurs de projets dans un vaste éventail d'activités de RDI (recherche, développement technologique, démonstration et innovation) – dont : la recherche fondamentale, la recherche appliquée, le développement avant commercialisation, les projets pilotes et les projets de démonstration, ainsi que l'innovation – pour autant que ces investissements contribuent à la réalisation des grands objectifs européens en matière de RDI.

Les financements au titre de du MFPR sont accessibles aux promoteurs de projets à forte intensité de recherche, qu'il s'agisse d'entités privées ou publiques et quels que soient leur taille et leur régime de propriété, notamment : des grandes entreprises, des entreprises de taille intermédiaire, des petites et moyennes entreprises (PME), des sociétés de projet, des PPP et des coentreprises, des instituts de recherche, des universités ainsi que des parcs scientifiques et technologiques. Le MFPR pourra également servir à financer les six initiatives technologiques conjointes hautement innovantes qui sont actuellement élaborées dans le cadre des plates-formes technologiques européennes (PTE) – dans les sciences de la vie, la fabrication de médicaments de dernière génération, en microélectronique et dans le domaine des nanotechnologies – ainsi que des entreprises admissibles au titre du programme EURÊKA.

Les projets admissibles à un financement au titre du MFPR peuvent être situés dans les États membres de l'UE, dans les pays de l'Association européenne de libre-échange (la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) ainsi qu'en Israël, en Turquie, en Croatie et en Serbie.

Le champ des investissements admissibles au titre de du MFPR est vaste et va des investissements matériels classiques et des équipements aux investissements immatériels tels que le coût d'exploitation de la recherche-développement, les salaires des chercheurs, le personnel de gestion et d'appui, les frais d'acquisition de droits de propriété intellectuelle et le lancement, par des entreprises commerciales, de produits et techniques issus de programmes de recherche menés par des instituts de recherche publics.

Les projets dans lesquels l'intervention de la BEI est égale ou supérieure à 7,5 millions d'EUR peuvent être financés directement par la BEI. Pour les petites et moyennes entreprises et pour les projets représentant un coût d'investissement inférieur ou égal à 25 millions d'EUR, la BEI met actuellement en place des lignes de crédit avec partage des risques qu'elle proposera à son réseau de banques partenaires dans tous les États membres et pays associés.

Infrastructures européennes de recherche

Le MFPR servira également à financer les infrastructures de recherche, celles-ci jouant un rôle crucial dans la promotion de la connaissance et des technologies en Europe, en réunissant un grand nombre de scientifiques issus d'un large éventail de disciplines. En 2006, l'ESFRI (le Forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche) a publié sa feuille de route et a identifié, pour un coût d'investissement total estimé à 14 milliards d'EUR, 35 infrastructures prioritaires d'envergure européenne dans des domaines scientifiques clés. XFEL, le laser européen à électrons libres à rayons X (destiné à la production de rayons X de pulsations courtes à forte intensité pour la recherche scientifique et réalisé par l'Allemagne avec le soutien de treize pays partenaires), a été le premier projet ESFRI lancé à Hambourg ce mois-ci.

Des avancées significatives ont déjà été enregistrées par la Banque qui a approuvé une série de projets relatifs aux sciences de la vie et aux énergies renouvelables, d'opérations dans le secteur automobile et d'initiatives de PME, qui seront tous financés par le MFPR en Allemagne, en Espagne, en Italie et en Autriche. La Banque en publiera une première liste en juillet. □

Teresa Calvete et Joaquin Jose Cervino, Département Soutien aux opérations

Andasol élu « Projet européen 2006 dans le domaine des énergies renouvelables »

Le projet de centrale héliothermique Andasol[9] s'est vu décerner par Project Finance Magazine, revue spécialisée dans l'actualité et l'analyse en matière de financement de projets et d'infrastructures, le titre de « Projet européen 2006 dans le domaine de l'énergie renouvelable d'origine solaire ».

Ce projet concerne la première de deux centrales héliothermiques à concentration identiques (Andasol I et Andasol II), d'une capacité de 50 MWe chacune, dont l'implantation est prévue dans une large vallée située au nord de la Sierra Nevada, à quelque 60 km au sud-est de Grenade, en Espagne. Il s'agit là du plus grand projet de centrale héliothermique réalisé en Europe à ce jour et du premier à faire l'objet d'un financement sur projet. C'est également la deuxième centrale héliothermique au monde par importance, se classant derrière l'usine SEGS située dans le désert de Mojave, en Californie.

Le projet a pour promoteurs ACS/Cobra, la plus grande entreprise espagnole de génie civil et de services à l'industrie, et Solar Millennium AG, une entreprise allemande de technologies et de services innovante et active mondialement, qui est spécialisée dans les centrales héliothermiques de production d'électricité de grande dimension.

La technologie employée dans les centrales Andasol I et II – des capteurs solaires cylindro-paraboliques et un réservoir de stockage à base de sel qui devraient garantir une durée de production quotidienne de 19 heures – a déjà fait ses preuves (elle est utilisée depuis 20 ans en Californie). Ces installations, d'une capacité de 50 MW, fourniront chaque année 157 GWh d'électricité d'origine solaire au réseau espagnol, ce qui équivaut à la demande d'une grande ville de 45 000 ménages. Le projet comprend également un système de stockage thermique qui permet à la centrale de continuer à fonctionner durant plusieurs heures en l'absence d'ensoleillement et, en conséquence, de satisfaire plus efficacement la demande d'électricité pendant la journée.

En raison de leur moindre efficacité technologique et de leurs coûts plus élevés, les centrales thermiques solaires ne sont pas commercialement compétitives sur le marché de l'électricité; pour qu'elles le deviennent, il faudrait un cadre réglementaire assorti de mesures d'encouragement spécifiques. En Espagne, les deux opérations Andasol bénéficient de conditions tarifaires incitatives, dans le but de promouvoir la production d'électricité d'origine solaire et de la porter à 400 MW (soit 200 MW d'énergie héliothermique et 200 MW d'énergie photovoltaïque). En outre, l'électricité produite sera cédée non pas à l'opérateur historique local, mais directement au réseau national.

La préoccupation majeure des institutions financières était la capacité de la centrale à assurer le service de la dette et la durée sur laquelle celui-ci allait porter, étant donné que le coût de construction par MW d'un projet d'énergie solaire se monte à environ 6 millions d'EUR, soit six fois celui d'un projet éolien. Le financement du projet a été mis sur pied par BNP Paribas, Sabadell, WestLB et Dexia, la **BEI** et l'ICO (organisme de crédit de l'État espagnol) intervenant comme arrangeurs principaux dans le cadre de la syndication primaire. L'autorisation de prêt de la BEI en faveur d'Andasol I se monte à 222 millions d'EUR, dont une tranche de 60 millions d'EUR relève du Mécanisme de financement structuré de la Banque[10] (MFS) et supporte l'intégralité des risques liés au projet. Le solde de 162 millions d'EUR est mis à disposition sous la forme de prêts intermédiés ou garantis par des banques participant au financement. L'autorisation de prêt concernant Andasol II porte, quant à elle, sur un montant de 147 millions d'EUR, dont 60 millions d'EUR seront accordés au titre du MSF et 80 millions feront l'objet de prêts intermédiés ou garantis par les banques participant au financement.

Le présent projet se distingue également par les dispositions contractuelles qui s'y appliquent : dans le cadre du contrat de construction, l'union temporaire d'entreprises (UTE – Unión Transitoria de Empresas) – une coentreprise non constituée en société dont les membres sont Cobra et la société d'ingénierie espagnole Sener – assume une grande partie des risques inhérents à la phase de construction, ce qui limite le recours aux fonds propres des partenaires.

La structure contractuelle retenue pour l'opération permet à l'emprunteur de bénéficier d'une valeur ajoutée substantielle, sous la forme d'une tarification globale préférentielle. Ainsi, deux baisses sensibles des taux d'intérêt interviendront à des dates prédéterminées si les résultats du projet sont conformes au plan d'activité établi. □

[9] Voir BEI-Information n° 124, page 8.

[10] La BEI a créé le Mécanisme de financement structuré (MFS) pour pouvoir proposer des types de financement adaptés aux projets présentant un profil de risque élevé et poursuivre ses opérations de prise de participation et de garantie en faveur de projets relatifs à des infrastructures de grande ampleur. Voir BEI-Information n° 122, page 7: « La BEI adapte l'organisation de ses services chargés des financements en Europe pour mieux relever les défis de sa nouvelle stratégie ».

Juan Manuel Sterlín Balenciaga
Département Communication

La BEI lance de nouveaux **fonds carbone** en collaboration avec la Banque mondiale et la KfW

Des partenariats à l'appui de la démarche entreprise à l'échelle de la planète pour parvenir à une économie générant peu de carbone et à un mode de développement durable.

Quelques jours seulement après que le Conseil européen a souligné la nécessité de s'attaquer d'urgence et avec efficacité aux défis posés par les changements climatiques et engagé l'UE à réduire considérablement ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, la Banque européenne d'investissement a mis en place deux nouveaux mécanismes, en collaboration avec d'autres institutions financières, pour financer les transactions sur crédits carbone dans le cadre du système communautaire d'échanges de quotas d'émission (SCEQE). Ces initiatives s'inscrivent dans le sillage du Fonds multilatéral pour l'échange de crédits carbone que la BEI a récemment mis sur pied avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) (voir BEI-Info n°126).

Le Fonds carbone pour l'Europe

Le Fonds carbone pour l'Europe (FCE) a été lancé à Bruxelles le 20 mars 2007. Fonds fiduciaire créé par la Banque mondiale en collaboration avec la BEI, le FCE a pour objectif d'aider les pays européens à faire face à leurs obligations vis-à-vis du Protocole de Kyoto et du système communautaire d'échange de quotas d'émission.

Quatre États ou régions et une entreprise participent à ce fonds, doté d'une tranche initiale de 50 millions d'EUR. Il s'agit de l'Irlande, du Luxembourg, du Portugal, de la Région flamande de Belgique et de Statkraft Carbon Invest AS (Norvège). Le financement de la première tranche est entièrement assuré et aucune participation supplémentaire n'est envisagée.

La Banque mondiale fera profiter le FCE de son expertise et de son expérience du marché du carbone tandis que la BEI apportera sa connaissance approfondie de l'économie européenne et une réserve abondante de projets dans les pays en développement. Grâce au FCE, les deux institutions accompagneront le développement du secteur privé sur le marché émergent du carbone tout en s'efforçant de trouver des moyens propres à soutenir les évolutions essentielles du marché privé des droits d'émission. Le FCE est associé à des instruments de la Banque mondiale et de la BEI qui apportent une assistance technique et financière aux projets en fonction des besoins d'investissement, du soutien nécessaire à l'élaboration et à la documentation des projets, ou encore des exigences en matière d'enregistrement.

Le Fonds carbone pour l'Europe (FCE) a été lancé à Bruxelles le 20 mars 2007. De droite à gauche : J. Delbeke, directeur DG Environnement, Commission européenne ; S. Brooks, vice-président de la BEI ; J. Chassard, responsable de l'unité Finance carbone à la Banque mondiale.

Le FCE sera le dixième fonds carbone géré par la Banque mondiale. Ces fonds totalisent plus de 2 milliards d'USD.

Comment fonctionne le FCE ?

Le FCE acquerra des crédits de réduction d'émissions de gaz à effet de serre par l'intermédiaire du Mécanisme pour un développement propre (MDP) et du Mécanisme de mise en œuvre conjointe (MOC) du Protocole de Kyoto, crédits qui sont générés par des projets d'investissement respectueux du climat figurant dans le portefeuille de l'une ou l'autre banque ainsi que par des projets indépendants. Le MDP et le MOC sont des mécanismes flexibles du Protocole qui, dans le cadre de conditions strictes, permettent aux pays industrialisés de s'acquitter de certains de leurs engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre au moyen de projets réalisés dans les pays en développement et dans d'autres pays en transition économique.

En outre, le Fonds a la possibilité d'acquérir des crédits carbone générés par des projets après 2012, c'est-à-dire au-delà de la période d'engagement du Protocole de Kyoto, dans les limites d'un plafond de 40 %.

Les projets sont élaborés, instruits et financés soit par la Banque mondiale soit par la BEI, directement ou avec le concours d'organismes de mise en œuvre. Il peut s'agir dans ce dernier cas d'entreprises du secteur privé qui seront sélectionnées à l'issue de procédures d'appels d'offres publics. Des banques et d'autres établissements financiers européens seront également invités à collaborer avec le Fonds. Le FCE s'intéresse aux projets pour lesquels il existe déjà des plans de mise en œuvre clairs et une date précise de début des opérations. Il prendra en considération tous les types de projets de nature à réduire ou à éliminer les émissions. Toute personne ou entité pourra soumettre des projets au FCE, pour autant qu'il s'agisse d'opérations crédibles et financièrement robustes. Ces projets devront permettre de réduire les émissions annuelles de 100 000 tonnes d'équivalent-dioxyde de carbone au minimum.

Le Programme d'acquisition de crédits carbone de la BEI et de la KfW

Le Programme d'acquisition de crédits carbone de la BEI et de la KfW a été lancé à l'occasion de l'Expo Carbone qui s'est tenue à Cologne en mai 2007. Conçu comme un programme d'acquisition de certificats d'émission liés à des projets au moyen des instruments souples prévus par le Protocole de Kyoto, il est destiné à répondre en particulier aux besoins des entreprises de petite dimension de l'UE qui ne souhaitent pas acquérir leurs certificats directement auprès des promoteurs de projets. Ce programme offre ainsi aux entreprises participantes (dont la contribution minimum a été fixée à 500 000 EUR seulement) des moyens supplémentaires d'honorer leurs engagements au titre du SCEQE.

Par ailleurs, l'acquisition de certificats d'émission liés à des projets est une source de cash-flows additionnels pour ces projets. Le programme de la BEI et de la KfW encourage ainsi les investissements en faveur de la protection du climat en contribuant à promouvoir le transfert de technologies modernes et à soutenir le développement durable dans les pays en voie de développement et d'industrialisation. En procurant plus de liquidités et en offrant des possibilités de partage des risques supplémentaires et des instruments de crédit qui, à l'heure actuelle, sont plutôt rares sur le marché, il soutiendra durablement le développement du système communautaire d'échange de quotas d'émission et, d'une manière générale, le marché émergent des crédits carbone.

Des avantages pour les entreprises

On estime que dans l'UE environ 12 000 installations verront leurs émissions soumises à un plafonnement individuel au titre du SCEQE. Le programme « carbone » de la BEI et de la KfW offre des avantages importants aux entreprises désireuses de fonder leur stratégie future en matière de CO_2 sur les mécanismes souples du Protocole de Kyoto. Parmi ces avantages, on citera, par exemple :

- la diversification des risques grâce à une approche de portefeuille ;
- la possibilité de bénéficier de l'expérience internationale de la BEI et de la KfW et de leur accès à des projets attrayants ;
- aucune nécessité de constituer des capacités propres au sein des entreprises ;
- un faible coût grâce à l'harmonisation des procédures et à une gestion efficace ;
- l'autorisation de participer au programme, même pour une part modeste ;
- la possibilité pour les PME de bénéficier d'une garantie de livraison des crédits carbone.

Le programme « carbone » ne permet d'acquérir que des certificats approuvés pouvant être utilisés dans le cadre du système communautaire d'échange de quotas d'émission.

De nouvelles perspectives pour les projets

Les certificats d'émission seront acquis à des tarifs compétitifs et obéissant aux lois du marché, au travers d'une procédure transparente qui repose sur le double principe du risque et du rendement.

D'une manière générale, deux types de certificats peuvent être achetés :

- des réductions d'émissions certifiées (REC), qui sont liées à des projets réalisés au titre du MDP dans les pays en voie de développement ou d'industrialisation ;
- des unités de réduction d'émissions (URE), qui sont liées à des projets réalisés au titre du MOC à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE.

Tous les projets – à l'exception de ceux en rapport avec des gaz industriels – sont admissibles dans la mesure où ils ne relèvent pas des critères d'exclusion définis par le Protocole de Kyoto et la directive de l'UE sur les échanges de droits

d'émission (centrales nucléaires, projets de sylviculture et d'affectation des sols – ou « puits de carbone », projets hydroélectriques de grande envergure). Il est entendu que tous les projets doivent satisfaire aux normes environnementales internationalement reconnues.

Afin de maintenir les coûts de transaction à un faible niveau, les crédits carbone achetés devraient normalement totaliser au minimum 150 000 tonnes d'équivalents CO_2. La sélection des projets est également soumise à l'approbation du pays hôte ainsi qu'à celle du gouvernement fédéral allemand.

Parmi les autres avantages dont pourront bénéficier les promoteurs de projets à travers le monde, il convient de citer :

- la conclusion de contrats à long terme à des prix obéissant aux lois du marché ;
- la conformité des contrats aux normes internationales ;
- la notation AAA des acquéreurs de crédits carbone ;
- un accroissement des cash-flows, une meilleure bancabilité ;
- un accompagnement dans le cadre du processus de Kyoto ;
- la possibilité de bénéficier d'avances sur paiement.

Un fonds carbone pour l'après-2012

L'une des initiatives les plus importantes que conduit actuellement la BEI, en collaboration avec un certain nombre d'institutions financières de l'UE, concerne la préparation de la mise en place d'un « Fonds carbone pour l'après-2012 », dont le but sera de soutenir la valeur de marché de projets actuels et futurs qui produiront des droits d'émission de carbone au-delà de la période d'engagement du Protocole de Kyoto.

L'objectif poursuivi à travers ce fonds est d'encourager et de faciliter les investissements dans des projets qui donnent naissance à des crédits carbone, mais dont la mise en œuvre est entravée par le fait que les flux de trésorerie qu'ils généreront après 2012 ne peuvent pas encore être valorisés. Le Fonds améliorera la bancabilité de tels projets en investissant des fonds publics « patients » ayant un rôle de catalyseur, en particulier en cette période de forte incertitude, tant au sein de l'UE qu'à l'échelle mondiale, sur l'après-Protocole de Kyoto.

Dans ce contexte, la BEI continue à travailler d'arrache-pied au financement de projets générant des crédits carbone, et ce dans tous les pays dans lesquels elle a reçu mandat d'intervenir. Le Mécanisme d'assistance technique relatif aux changements climatiques (MATCC) qu'elle a mis en place prévoit en particulier le préfinancement d'activités liées à l'élaboration de ces projets.

De plus amples informations sur ces initiatives sont disponibles sur le site consacré à l'environnement à l'adresse www.bei.org/environment. □

Stand de la BEI au salon Carbon Expo 2007

EPOS II : l'obligation climatiquement responsable

Aldo Romani et Mike Majewski
Département Marchés des capitaux

L'énergie est le principal facteur du changement climatique puisqu'elle est à l'origine de quelque 80 % des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE. En conséquence, le Conseil européen a adopté un plan d'action ambitieux destiné à protéger le climat au travers de la mise en œuvre d'une politique européenne intégrée en matière de climat et d'énergie, qui soit viable à long terme. Parmi les initiatives clés de ce programme, on citera la réalisation d'investissements de grande envergure en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et la réduction substantielle des émissions de carbone dans l'UE.

Tout en poursuivant et en renforçant son activité de prêt dans ces secteurs, la BEI œuvre dorénavant aussi à la promotion des objectifs de l'UE au travers du lancement d'une opération innovante sur les marchés des capitaux : l'émission d'obligations « climatiquement responsables ». Cette émission, annoncée le 22 mai dernier, constitue une nouvelle opportunité d'investissement revêtant une valeur tant environnementale que financière et bénéficiant d'une diffusion sans précédent.

Composante environnementale

- **Utilisation des fonds pour promouvoir une énergie plus propre.** La BEI utilisera le produit de la souscription pour accorder des prêts destinés exclusivement à financer des projets dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (le Plan d'activité de la Banque 2007-2009 vise un volume de prêt annuel minimum compris entre 600 et 800 millions d'EUR pour les seules énergies renouvelables). Ces opérations seront identifiables dans les états financiers vérifiés de la BEI, ce qui permettra un suivi public des décaissements effectifs découlant de l'émission.

- **Le rendement de l'obligation est lié à la performance d'un nouvel indice boursier centré sur la responsabilité environnementale des entreprises européennes.** Cet indice, constitué spécialement pour l'opération, comprend les plus grandes entreprises européennes à avoir obtenu le meilleur score à l'issue de l'évaluation de leurs pratiques en matière de gestion de l'environnement. Les notes et l'indice sont calculés de manière indépendante par FTSE – société spécialisée dans l'établissement et la diffusion d'indices boursiers et détenue conjointement par la Bourse de Londres et le Financial Times – sur la base de critères rendus publics. Tous les secteurs (c'est-à-dire pas uniquement les secteurs dits « verts ») sont pris en considération, et ce essentiellement dans un double objectif : premièrement, limiter l'impact de la volatilité et du risque sur la détermination du rendement pour les investisseurs et, deuxièmement, sensibiliser les entreprises européennes, tous secteurs confondus, à la nécessité d'adopter un comportement écologiquement vertueux et contribuer ainsi à promouvoir cette attitude, notamment dans les secteurs où l'incidence sur l'environnement est la plus forte (approche dite du « premier de la classe »).

- **Possibilité pour les investisseurs, à l'échéance, d'acquérir et d'annuler des quotas européens de production de dioxyde de carbone dans le cadre du système communautaire d'échange de quotas d'émissions.** Si le rendement, qui sera payé en une seule fois à l'échéance (dans 5 ans), dépasse 25 % (ce qui, à l'heure actuelle, correspond approximativement au rendement moyen capitalisé des obligations d'État classiques de la zone euro), les investisseurs auront la possibilité – mais pas l'obligation – d'affecter la totalité ou une partie de l'excédent à l'acquisition et à l'annulation de quotas de production de dioxyde de carbone (à l'exclusion des crédits carbone provenant de l'extérieur de l'UE), avec l'aide de l'un des arrangeurs. C'est la première fois qu'un émetteur met le savoir-faire d'un courtier en crédits carbone ainsi que de nouvelles structures de règlement à la disposition de toutes les catégories d'investisseurs présents sur les marchés des capitaux afin de contribuer directement à la mise en conformité de l'UE avec les objectifs du Protocole de Kyoto. En fait, la hausse du prix du carbone dans l'UE incite à mettre au point et à utiliser des technologies sobres en carbone dans les États membres.

Composante financière

D'un point de vue financier, les obligations sont essentiellement conçues pour des investisseurs à moyen terme (y compris les plus petits d'entre eux) rétifs aux risques, mais qui désirent néanmoins pouvoir bénéficier des performances futures du marché boursier sans être exposés au risque lié à une prise de participation directe et en ayant la garantie d'un rendement minimum. Un autre segment cible est celui des investisseurs socialement responsables qui souhaitent diversifier leurs portefeuilles de titres dits « verts », lesquels présentent généralement un potentiel de rendement élevé, mais aussi un risque et une volatilité supérieurs à la moyenne. L'émission EPOS II comporte par conséquent les caractéristiques financières suivantes :

- **faible valeur nominale, échéance intermédiaire, protection du capital, rendement minimum garanti et participation néanmoins élevée aux performances futures de l'indice boursier.** Les obligations sont émises en coupures de 100 euros, ce qui permet également aux petits porteurs d'investir. À l'échéance (dans 5 ans), elles seront remboursées à 100 % de leur valeur nominale. Les investisseurs ne percevront pas de coupons mais une rémunération unique à l'échéance, qui sera équivalente à environ 80 % des performances de l'indice de référence sur la période d'investissement de cinq ans. En tout état de cause, un rendement minimum de 5 % sera versé à l'échéance. Les simulations réalisées ont montré une forte corrélation entre l'indice de référence et l'évolution générale du marché des titres de participation. Une performance supplémentaire par rapport à des indices plus larges pourrait résulter de la préférence croissante du marché pour les entreprises qui accordent une attention plus grande à l'environnement que leurs homologues.

Composante « diffusion des obligations »

- **Recours au mécanisme de passeport pour la publication du prospectus à l'échelle de l'UE.** Suite au succès remporté l'an passé par la première offre au public de valeurs mobilières à l'échelle de la zone euro (opération dénommée EPOS – *European Public Offering of Securities*)[11], la Banque a une nouvelle fois choisi de recourir à la directive Prospectus de l'UE, étendant pour la première fois son utilisation à l'ensemble des pays de l'UE. L'autorité de régulation luxembourgeoise a approuvé le prospectus, qui peut dorénavant être valablement utilisé dans n'importe quel autre État membre sans qu'aucun autre visa national ne soit nécessaire (mécanisme de passeport). Les titres sont par conséquent mis à la disposition de toutes les catégories d'investisseurs sur chacun des 27 marchés nationaux de l'Union. Grâce à ce mécanisme, l'émission a pu être souscrite par un syndicat de 15 banques de pays différents (dont certaines, comme le groupe Unicredit, ont déjà une assise véritablement transnationale), ce qui assure une diffusion simultanée des obligations au travers de plusieurs réseaux d'agences. Cette caractéristique, inhabituelle sur ce segment de marché, permet une émission de plus grande taille, un accès plus facile aux obligations pour les investisseurs ainsi qu'une transparence et une visibilité accrues. Le service proposé aux investisseurs sur le marché secondaire s'en trouve également amélioré, ce qui illustre les avantages potentiels d'une plus grande intégration financière dans l'UE.

Globalement, l'émission d'obligations climatiquement responsables étend la prise de conscience du changement climatique aux marchés des capitaux, en démontrant qu'il est possible de procurer des avantages au plus grand nombre sans renoncer au rendement économique et que, grâce aux initiatives de l'UE, les marchés des capitaux européens sont plus dynamiques que d'autres dans ce domaine. Selon M. Bertrand de Mazières, directeur général des finances à la BEI : « L'UE joue un rôle de fer de lance dans la lutte contre les changements climatiques. Cette émission obligataire est une invitation lancée à la communauté des investisseurs et des banques afin qu'ils s'associent à cet effort et constitue une preuve supplémentaire de l'engagement de la BEI en faveur de la réalisation des objectifs de l'UE ». □

[11] Voir l'article « EPOS : E pluribus unum » (A.M. Romani), BEI-Info n° 124 (3-2006), p.20.

Modalités et conditions

Taille :	Celle de l'émission de référence EPOS.
Date d'échéance :	28 juin 2012 (dans 5 ans).
Prix :	100 %
Coupon :	Néant.
Montant du remboursement :	100 % (capital garanti).
Montant du remboursement additionnel :	Lié à un indice. Indice utilisé : FTSE4Good Environmental Leaders Europe 40. Participation à cet indice : environ 80 % (précisé le 25 juin 2007).
Montant minimum du remboursement additionnel :	5 %
Option CO_2 :	À l'échéance, les investisseurs bénéficient d'une option portant sur l'affectation du montant du remboursement additionnel au-delà de 25 % à l'achat et à l'annulation de quotas d'émissions européens alloués et négociés conformément au système européen d'échange de quotas d'émissions mentionné dans la directive 2003/87/CE de l'UE.
Documents :	Prospectus analogue à celui de l'émission EPOS (*European Public Offering of Securities*), établi conformément à la directive Prospectus de l'UE (approbation du prospectus et mise en place du mécanisme de passeport par la CSSF – Luxembourg dans tous les pays de l'UE).
Émission en souscription publique :	Dans les 27 pays de l'UE.
Période de l'offre :	Du 29 mai au 22 juin 2007.
Dénomination :	100 EUR.
Règlement :	28 juin 2007.
Cotation :	Place de Luxembourg et éventuellement d'autres bourses de l'UE.
Arrangeurs et co-teneurs de livres :	Dresdner Kleinwort, Merrill Lynch International et UniCredit Markets & Investment Banking.
Syndicat :	Co-chefs de file : BBVA, Barclays Capital, NBG, Natixis. Co-managers : Dexia Capital Markets, ING Wholesale Banking, UBS Investment Bank. Groupe de distribution : Banca Comerciala HVB Tiriac SA, Bank Austria Creditanstalt d.d. Ljubljana, HVB Bank Czech Republic A.s., Rasbank S.p.A., UniCredit Bank Slovakia a.s.

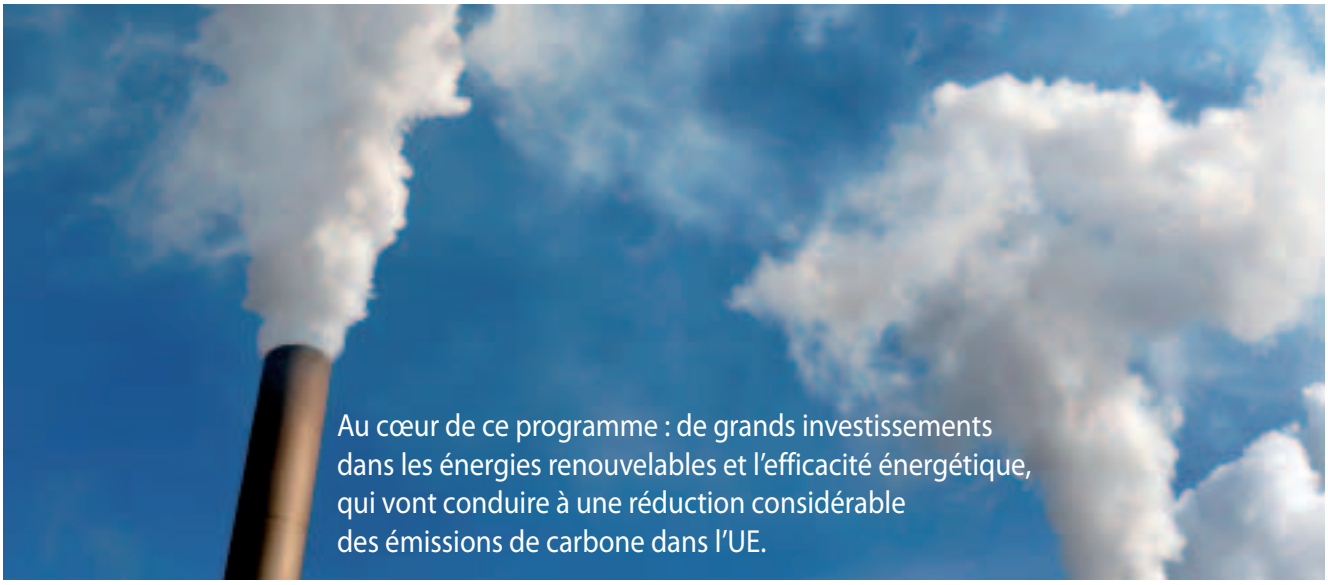

Marchés des capitaux

Mettre à profit l'innovation sur les marchés obligataires pour renforcer les activités de prêt dans les nouveaux États membres et les pays partenaires

La BEI n'est pas seulement l'un des plus importants et des plus assidus emprunteurs sur les marchés internationaux des capitaux, elle est aussi parmi les plus innovants – une innovation qui s'incarne essentiellement dans les émissions libellées en monnaies des nouveaux et futurs États membres et des pays partenaires de l'UE. La stratégie d'emprunt de la Banque dans ces pays vise à la fois à soutenir l'évolution du marché des capitaux et à promouvoir l'activité de prêt – quand cela s'avère possible et approprié. Lorsqu'il est possible de combiner les activités de collecte et de rétrocession de ressources, emprunter en monnaie locale peut offrir une valeur ajoutée importante aux preneurs de prêts, grâce à l'élimination du risque de change – indépendamment des autres avantages que procurent les instruments de prêt de la BEI.

Peter Munro et Christian Kyster
Division Relations avec les investisseurs

Si l'immense majorité des émissions obligataires de la BEI (en volume) reste libellée dans les trois monnaies principales – EUR, GBP et USD (qui, l'année dernière, ont représenté 83 % des 48 milliards d'EUR empruntés), la Banque a lancé en 2006 des emprunts dans quelque 24 monnaies différentes.

En 2006 et au début de 2007, la Banque a émis des emprunts pour la première fois dans sept monnaies des nouveaux et futurs États membres et des pays partenaires de l'UE. Elle a ainsi lancé des émissions en leu roumain (RON) sur le marché intérieur roumain et en rouble russe (RUB) sur le marché international, et des émissions synthétiques en pula du Botswana (BWP), en livre égyptienne (EGP), en rupiah indonésienne (IDR), en roupie mauricienne (MUR) et en dollar namibien (NAD). Les grands traits des premières opérations en leu roumain et en roupie mauricienne sont décrits ci-dessous. La Banque a également joué en plusieurs occasions un rôle

crucial dans le développement de certains marchés, par l'émission d'emprunts successifs ; cela a été notamment le cas avec la livre turque (TRY), ainsi qu'on le verra ci-dessous. Depuis 2004, la Banque a émis des obligations dans les monnaies de 17 nouveaux ou futurs États membres et pays partenaires de l'UE, pour un total équivalant à plus de 7,7 milliards d'EUR.

Une solide implantation sur le marché des capitaux d'une monnaie donnée constitue une tête de pont à partir de laquelle l'activité de prêt en monnaie locale peut se développer. Parmi les monnaies pour lesquelles, ces dernières années, la collecte de fonds a ainsi engendré une activité de prêt, on peut citer la couronne tchèque (CZK), le forint hongrois (HUF), le zloty polonais (PLN), la couronne slovaque (SKK) et le rand sud-africain (ZAR).

Émissions dans les monnaies des nouveaux et des futurs États membres ainsi que de certains pays partenaires de l'UE (2004-2007*)

(contre-valeur en millions d'EUR)

Monnaie d'émission	Total
BGN - Lev bulgare	153
BRL - Real brésilien	784
BWP - Pula du Botswana	115
CZK - Couronne tchèque	18
EGP - Livre égyptienne	107
HUF - Forint hongrois	1 282
IDR - Rupiah indonésienne	22
MTL - Lire maltaise	23
MUR - Roupie mauricienne	23
MXN - Peso mexicain	183
NAD - Dollar namibien	33
PLN - Zloty polonais	308
RON - Leu roumain	90
RUB - Rouble russe	125
SIT - Tolar slovène	17
TRY - Livre turque	3 341
ZAR - Rand sud-africain	1 058
Total	**7 683**

*Au 9 mai 2007

Étude de cas « nouveaux États membres » – Premier emprunt obligataire de la BEI en leu roumain

À l'issue d'une année d'intenses travaux préparatoires, la Banque a lancé sa première émission obligataire en leu roumain au début de mai 2007. Cet emprunt a été proposé sur le marché roumain, dans le but de toucher la clientèle d'investisseurs locaux et de contribuer à la diversification des options offertes à ces investisseurs.

Cette émission répondait aussi à une demande des autorités roumaines pour un emprunt BEI sur le marché roumain assorti de l'échéance la plus longue possible. Avec une durée de sept ans, cette émission se distingue en étant la plus longue jamais encore offerte sur ce marché.

L'émission de la BEI avait été initialement annoncée pour un montant minimum de 150 millions de RON censé lui conférer le statut d'emprunt de référence, mais, compte tenu de l'accueil favorable que lui a réservé le marché, son montant définitif a été porté à 300 millions de RON (environ 90 millions d'EUR).

Le 8 juin, M. Philippe Maystadt, président de la BEI, a présidé à la cérémonie de sonnerie de la cloche qui a officialisé l'inscription de cette obligation à la Bourse de Bucarest.

Étude de cas « pays en voie d'adhésion » – Volume record en livre turque

Sur le marché des obligations en livre turque, la BEI a un rôle très actif qui est non seulement une réponse stratégique à la demande du marché, mais est aussi motivé par la politique plus large de la Banque envers les pays partenaires de l'UE et, depuis octobre 2005, par le statut d'État en voie d'adhésion accordé à la Turquie.

Depuis sa toute première opération sur le marché de la livre turque au début de 2004, la Banque peut faire état de réalisations remarquables dans la mise au point de transactions innovantes venant compléter les emprunts de l'État turc. Pour cette première émission, le format synthétique avait été choisi, ce qui permettait de passer outre le fait qu'à l'époque, la monnaie turque n'avait pas le statut de moyen de règlement international. En 2005, l'introduction de la nouvelle livre turque (TRY) et la mise en place du règlement international pour les obligations en TRY ont généré un véritable essor du marché international de cette monnaie. En 2006, les emprunts émis sur le marché (international) en TRY ont atteint un montant équivalant à environ 3,9 milliards d'EUR, la BEI représentant à elle seule près du tiers des émissions (1,1 milliard d'EUR).

La Banque crée systématiquement une courbe de rendement en TRY, élargissant ainsi la gamme des durées proposées aux investisseurs ; elle a ainsi proposé à trois reprises des obligations à coupon qui présentaient alors les plus longues échéances du marché (2010, 2015 et 2016). Le renforcement de la liquidité est également au nombre de ses priorités. C'est pourquoi elle a augmenté le montant d'émissions existantes et lancé, au début de 2007, une émission de 1 milliard de TRY à échéance 2009, la plus importante jamais réalisée en une seule tranche en livre turque sur le marché des euro-obligations.

L'innovation : un processus complexe

L'approche générale de la BEI en matière de développement des marchés des capitaux, notamment dans les nouveaux États membres et dans les pays partenaires, est exposée dans le Plan d'activité de la Banque et peut se résumer comme suit :

Chaque fois que les conditions du marché le permettent, la Banque s'efforce de favoriser la liquidité, l'extension de la courbe des rendements et la diversification des produits. Pour les marchés des nouveaux États membres, le Plan d'activité de la Banque fixe des objectifs spécifiques supplémentaires : lorsque la perspective de l'adoption de l'euro pèse sur la liquidité et l'activité d'émission, la Banque peut fournir de la monnaie locale au travers de swaps. De même, la Banque s'efforce, lorsque c'est possible, de contribuer à rendre les marchés secondaires plus efficaces, en rapprochant la taille de ses emprunts existants de la dimension d'opérations de référence, et en améliorant la tenue de marché par les banques locales et internationales sur les marchés secondaires. Pour ce qui des produits, des efforts particuliers sont faits pour innover dans des durées plus longues et dans des produits structurés répondant à la demande institutionnelle locale. Dans tous les cas, la Banque vise à répondre à la demande nationale aussi bien qu'à la demande internationale.

Sur ces marchés, la BEI est souvent le premier émetteur étranger ou noté AAA à se présenter; c'est pourquoi la préparation d'une émission dans ces monnaies – et, en particulier de la toute première émission – est généralement un processus long et exigeant en ressources.

En tant qu'émetteur, la BEI peut emprunter différentes voies. Pour les monnaies qui n'ont pas le statut de moyen de règlement international, la Banque cherche à émettre sur le marché national concerné. Émettre sur un marché national présente d'autres avantages, tels que celui de faciliter le lancement d'emprunts dans une monnaie qui n'est pas totalement convertible ou d'élargir la clientèle d'investisseurs locaux. Une autre possibilité est l'émission en format « synthétique » (les titres sont libellés en monnaie locale, mais le règlement est effectué dans une grande monnaie convertible), format qui facilite le lancement d'emprunts internationaux dans les monnaies qui ne sont pas pleinement convertibles. Ce type d'opérations peut servir de tremplin vers une activité d'émission en format non synthétique sur les marchés internationaux ou nationaux, et peut aussi présenter un intérêt dans le cadre de certaines opérations de prêt.

La stratégie de la Banque, qui se traduit par une courbe de rendements remarquablement complète et offre aujourd'hui plus de 17 émissions obligataires, pour un encours supérieur à 5,6 milliards de TRY (3,2 milliards d'EUR), a reçu le meilleur accueil des investisseurs internationaux.

Étude de cas « pays partenaires » – Première émission obligataire internationale en roupie mauricienne

La BEI a élargi son activité d'émission sur les marchés euro-obligataires dans des monnaies africaines avec le lancement de la toute première émission en roupie mauricienne (MUR) sur le marché international, d'un montant de 1 milliard de MUR (environ 23 millions d'EUR). Cette émission, réalisée sous forme synthétique, comportait des paiements effectués en euros, la MUR n'étant pas encore, alors une monnaie de règlement à l'international.

Cet emprunt en MUR offre une base à partir de laquelle la BEI pourra éventuellement, à l'avenir, poursuivre ses émissions en complément de ses activités de prêt, ce qui l'aidera dans l'accomplissement de son mandat en faveur du développement dans la région. Au titre des conventions successives de Yaoundé, Lomé et Cotonou, la BEI a déjà signé des prêts pour un total de plus de 273 millions d'EUR à l'appui de projets réalisés à Maurice.

La BEI sort des sentiers battus sur le marché du papier commercial

La BEI a fait œuvre de pionnier sur le marché de la dette à court terme en euro en devenant le premier émetteur à adopter la convention de place relative au marché européen de titres à court terme (Short Term European Paper, ou STEP), en mars 2007, ainsi que le format NGN (New Global Notes, ou nouveaux certificats globaux), en juin 2006, pour ses émissions d'euro-papier commercial.

L'initiative STEP, qui a le soutien de la Banque centrale européenne (BCE), vise à accroître la liquidité et à abaisser les coûts de transaction sur le marché des titres de dette à court terme en encourageant l'adoption de la convention de place STEP. En septembre 2006, la BCE a annoncé son intention d'accepter le marché STEP en tant que marché non réglementé agréé aux fins de gestion des garanties dans le cadre des opérations de crédit de l'Eurosystème. Elle a en outre stipulé que les titres au porteur émis par l'intermédiaire des dépositaires centraux internationaux de valeurs mobilières dans le cadre de programmes bénéficiant du label STEP devraient être émis dans un format appelé « New Global Note » (NGN), afin de répondre aux critères d'admissibilité en qualité de garantie dans des opérations monétaires de l'Eurosystème.

Le programme global de papier commercial constitue l'un des principaux instruments de la Banque pour la gestion des liquidités. Durant l'année 2006, les encours moyens de ce programme étaient de 8,25 milliards d'EUR. Sa structure globale contribue à assurer à la Banque la possibilité de lever des volumes importants de fonds à court terme pour couvrir ses besoins de financement. L'émission de papier commercial des deux côtés de l'Atlantique, sur les marchés de l'ECP et de l'USCP, dans une gamme complète de monnaies, offre aux investisseurs un produit de placement à court terme performant. □

Carl Zeiss : miniaturiser, tel est le mot d'ordre… et le succès est au rendez-vous

Le financement de la BEI a contribué à l'activité de R-D pour le système Starlith™ 1250, qui permet des résolutions égales ou inférieures à 80 nanomètres.

La BEI intervient de plus en plus à l'appui de projets à l'avant-garde de la technologie, et l'Europe est, avec plusieurs entreprises de classe mondiale, bien placée pour faire face à la concurrence internationale dans ces domaines de pointe. La société Carl Zeiss SMT AG, dont le siège est établi à Oberkochen dans le Land de Bade-Wurtemberg, en est un bon exemple. À la croisée de la nanoélectronique et de la photonique, cette société produit des systèmes optiques pour les dispositifs de gravure pas-à-pas, le matériel lithographique nécessaire à la gravure de trames sur les puces à semi-conducteurs.

En matière de coopération européenne, Carl Zeiss SMT est un modèle de réussite. Grâce à sa coopération avec le producteur néerlandais de graveurs pas-à-pas ASML, elle est devenue en vingt ans le chef de file du marché mondial du matériel lithographique et détient aujourd'hui environ 50 % de ce marché.

Le mot d'ordre, c'est la miniaturisation qui consiste à graver des trames de plus en plus petites. Ce processus de réduction continue des dimensions est relativement régulier, comme le décrit la « loi de Moore », selon laquelle la puissance des microprocesseurs double tous les 18 mois. À l'heure actuelle, la dimension normale des puces est de 100 nanomètres (en comparaison, le diamètre d'un cheveu humain est environ 500 fois plus large). À cette échelle, les technologies classiques de projection qui mettent en œuvre des lentilles et des faisceaux lumineux ont atteint leurs limites et il faut mettre au point de nouvelles technologies, ce qui nécessite d'importantes ressources pour la recherche-développement.

Un pionnier des nouvelles technologies

En 2003, la société Carl Zeiss SMT a été le précurseur des technologies de l'immersion. Dans ce procédé, un liquide est placé entre la tranche de silicium et la lentille. En 2005, elle a été la première à mettre au point un système lithographique utilisant à la fois des lentilles et des miroirs.

Ensemble, Carl Zeiss et ASML ont devancé les anciens chefs de file Canon et Nikon, lesquels se partagent aujourd'hui le reste du marché mondial.

Lorsque cette collaboration germano-néerlandaise s'est mise en place en 1985, ASML était une filiale de Philips et Carl Zeiss SMT était une petite division au sein du groupe Carl Zeiss. Avec 656 millions d'EUR de recettes en 2006 et 1 900 employés, c'est maintenant Carl Zeiss SMT qui apporte la principale contribution au résultat du groupe.

Appui de la BEI

Poursuivant l'un de ses objectifs prioritaires, le soutien à l'innovation dans le cadre du programme de Lisbonne, la BEI a financé un programme de recherche-développement portant sur la mise au point d'une nouvelle génération de systèmes optiques, employés en lithographie submicronique pour la production de tranches de semi-conducteurs. Elle soutient également la construction d'une nouvelle usine pour la fabrication de ces systèmes optiques.

Cette nouvelle usine offre 47 000 mètres carrés de surface utilisable, pour un coût d'investissement total de 450 millions d'EUR, un tiers de cette somme étant consacré aux machines et à l'outillage. Le prêt de la BEI a contribué à financer cette usine et ces équipements ainsi que l'activité de recherche-développement dans le domaine des systèmes lithographiques. L'année 2006 a vu l'achèvement et l'inauguration officielle de l'usine.

Auparavant, les installations de recherche-développement et de production de Carl Zeiss SMT étaient dispersées sur cinq sites différents autour du siège du groupe à Oberkochen, ce qui entraînait une perte d'efficacité, en particulier pour le réglage fin des composants optiques lors du montage final. La nouvelle usine est suffisamment spacieuse pour faire face aux fluctuations du cycle économique dans ce secteur. Elle héberge également les installations de recherche-développement. □

Harald Gruber
Direction des projets
Division TIC

Conférence de Lisbonne

Portugal : soutien de la BEI en faveur de la croissance économique depuis 20 ans déjà

Pont sur le Tage

Parc éolien de Caramulo

Métro de Porto

Pour marquer les vingt ans d'activité de la BEI au Portugal depuis l'entrée du pays dans la Communauté européenne, la Banque a organisé à Lisbonne les 15 et 16 mars deux journées de manifestations dont le point d'orgue a été une conférence consacrée aux investissements dans les infrastructures et la RDI (recherche-développement et innovation).

La brochure sur l'activité de la BEI au Portugal est disponible sur le site Web de la BEI.

Cette conférence, intitulée « Vingt années d'activité de la BEI au Portugal – perspectives pour l'avenir », a suscité un très grand intérêt sur place dans le monde des affaires et dans les milieux gouvernementaux ; elle a rassemblé quelque trois cents personnes issues du monde de l'entreprise et de la banque, des associations professionnelles et de la sphère gouvernementale, et a trouvé un large écho dans les médias.

Dans son allocution d'ouverture, M. Philippe Maystadt, président de la BEI, a mis en avant le solide bilan de la BEI au Portugal sur les vingt dernières années (26 milliards d'EUR de prêts et un portefeuille de projets impressionnant) et souligné les priorités de la Banque pour les années à venir.

La Banque va, certes, continuer à soutenir les grands projets d'infrastructure, a indiqué son président, mais sur la base d'une orientation et d'une approche différentes : « La BEI est résolument engagée en faveur du financement de projets qui visent à accroître l'efficacité énergétique et la sûreté de l'approvisionnement, à favoriser l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, à alléger le fardeau de la mise aux normes dans le cadre des politiques de lutte contre les changements climatiques et à promouvoir la recherche, l'innovation, l'éducation et la diffusion des technologies de l'information ». « La Banque, a déclaré M. Maystadt, va aussi assumer davantage de risque au niveau de ses projets individuels et proposer de nouveaux instruments financiers pour répondre aux besoins identifiés sur le marché. » Le premier ministre portugais, M. José Socrates, évoquant les défis que son pays est amené à relever, a cité globalement les mêmes domaines d'action et appelé la BEI à soutenir les investissements prioritaires qui figurent dans le « cadre national de référence » pour la période 2007-2013, en particulier au titre de l'initiative i2i.

La session consacrée aux infrastructures – « Infrastructures publiques et développement régional : priorités et défis à relever » – a permis de cerner de plus près ces priorités, qui correspondent aux propres objectifs de la Banque en matière de prêts, à travers les contributions d'intervenants des secteurs public et privé, notamment MM. Mario Lino, ministre des travaux publics et des transports, Pedro Serra, directeur général de la compagnie des eaux ADP, et Antonio Mota, directeur général du groupe de BTP Mota-Engil. Il a été question des projets prioritaires dans les secteurs des infrastructures de transport, de la rénovation urbaine, de l'eau et de l'assainissement, ainsi que du rôle des partenariats public-privé. M. Christopher Hurst, directeur du département Transport et énergie de la direction des projets de la BEI, a rendu compte, dans son discours de clôture de la session, de l'expérience engrangée par la BEI en matière de financement de projets d'infrastructures publiques sur tout le territoire européen ; il a ainsi cherché à tirer des enseignements, de l'expérience portugaise notamment, sur les aspects déterminants et les facteurs de réussite dans ce type de projets. M. Hurst a aussi présenté brièvement le nouvel instrument de garantie de prêts pour des projets de RTE dans le domaine des transports que la Banque est en train de mettre en œuvre en collaboration avec la Commission européenne.

La session intitulée « Recherche-développement et innovation : préparer le Portugal pour l'avenir » a elle aussi été animée par des intervenants portugais de haut niveau, notamment MM. Guy Villax, directeur général de Hovione, entreprise à capitaux familiaux performante du secteur des produits chimiques et pharmaceutiques et emprunteur auprès de la BEI, Carlos Pimenta, directeur général de SIIF Energies Portugal (acteur de premier plan dans l'éolien au Portugal), et Mariano Gago, ministre des sciences et de l'enseignement supérieur. Ce dernier a souligné le rôle du secteur financier dans la promotion des liens entre la recherche scientifique, l'innovation et l'entreprise, et évoqué des expériences réussies de coopération entre universités et industrie au Portugal. La session consacrée à la RDI s'est achevée sur une intervention de M. Thomas Hackett, directeur général de la direction des financements en Europe de la BEI, qui a donné un aperçu de l'expérience de la Banque dans le financement de projets relevant de i2i, ainsi que du nouveau mécanisme de financement avec partage des risques destiné à renforcer la capacité de la BEI d'accorder des prêts ou des garanties en faveur de projets de RDI dont le profil de risque est plus défavorable que celui d'une valeur d'investissement.

Dans son allocution de clôture, M. Carlos da Silva Costa, vice-président de la BEI, a réaffirmé l'engagement de la Banque à aider le Portugal à relever dans les années à venir les défis de la compétitivité et du développement durable. □

C. Guille/R. Martins

Avec l'ouverture des bureaux de la BEI à Vienne et Bucarest,

le réseau JASPERS est désormais en place

Dusan Ondrejicka
Département Communication

La BEI et JASPERS – l'initiative conjointe de la BEI, de la BERD et de la Commission en faveur des régions européennes – ont récemment inauguré leurs bureaux à Varsovie.

Inauguration du bureau régional de la BEI et JASPERS à Vienne

Ouverture officielle du bureau régional de la BEI et JASPERS à Bucarest

JASPERS (Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes)

À l'appui des politiques régionales de l'Union européenne, la Commission européenne s'est associée à la Banque européenne d'investissement et à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, qui ont établi de longue date une collaboration fructueuse en matière de financement de projets en Europe centrale et orientale, pour mettre au point une nouvelle initiative d'assistance technique destinée à améliorer la préparation de projets candidats à un financement européen et aider les États membres à utiliser plus rapidement et plus efficacement les aides non remboursables que l'Union met à leur disposition.

Ces nouveaux bureaux viennent renforcer le réseau d'antennes régionales de JASPERS, qui dessert désormais, à une échelle régionale, tous les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale afin de les aider à utiliser les financements de l'UE de la manière la plus efficace et la plus économique possible. Le bureau de Varsovie, qui contribue à la préparation de projets en Pologne et dans les États baltes, a été le premier à ouvrir dans la région, en janvier de cette année[12].

Les effectifs des bureaux de JASPERS à Bucarest et à Vienne sont maintenant au complet, avec 19 cadres et quatre assistants (dont 14 à Bucarest et 9 à Vienne). Ils vont également apporter leur contribution à deux autres initiatives importantes que la Banque et la Commission mettent en place dans la région : JEREMIE, qui se concentre sur les PME, et JESSICA, qui apporte un soutien aux investissements durables et aux actions de revitalisation en milieu urbain.

Le bureau de JASPERS à Vienne, inauguré le 3 mai et dirigé par Axel Hörhager, permettra d'accéder facilement à quatre pays bénéficiaires : la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie et la Slovénie.

"En près de cinquante ans d'existence, la BEI a acquis un savoir-faire précieux en matière de financement de projets dans les domaines prioritaires des politiques régionales de l'UE. Dans les nouveaux États membres, la Banque a déjà apporté au total quelque 40 milliards d'EUR de financements à l'appui de projets qui contribuent au développement équilibré de l'Union élargie, a déclaré M. Matthias Kollatz-Ahnen, vice-président de la BEI, lors de la cérémonie d'inauguration à Vienne. Le bureau de JASPERS à Vienne devrait constituer un véritable vecteur de partage de ce savoir-faire avec nos partenaires de la Commission et de la BERD."

Le bureau de la BEI à Vienne, qui est opérationnel depuis le début de 2006, est quant à lui désormais installé dans ses locaux définitifs aux côtés de JASPERS.

Le bureau de JASPERS à Bucarest, inauguré le 7 juin, va contribuer à soutenir les projets cofinancés par les fonds européens en Bulgarie et en Roumanie.

Pendant ses deux premières années d'activité, JASPERS a déjà apporté une assistance à des projets qui pourraient accélérer ou mobiliser, au cours des années à venir, des investissements dépassant 32 milliards d'EUR dans une large gamme de secteurs stratégiques, avec toutefois une priorité à l'environnement, aux transports et à l'énergie.

Le nouveau bureau de la BEI à Bucarest, inauguré en même temps, est dirigé par Goetz von Thadden. L'ouverture de ce bureau en Roumanie va permettre à la BEI de mieux répondre aux besoins de financement de ses clients dans les secteurs public et privé et de coopérer davantage avec les institutions et partenaires locaux.

"La BEI entend élargir et approfondir son portefeuille de prêts en Roumanie et souhaite étendre progressivement ses interventions à d'autres secteurs prioritaires, tels que l'éducation ou la recherche-développement et l'innovation, ainsi qu'à de nouvelles structures financières telles que les partenariats public-privé, qui seront essentiels pour la croissance et la prospérité futures de ce pays", a déclaré M. Philippe Maystadt, président de la BEI, lors de l'inauguration du bureau de Bucarest. □

[12] Voir BEI Information 126

7e réunion du Conseil ministériel de la FEMIP : s'appuyer sur le travail accompli pour donner une nouvelle ambition au partenariat euro-méditerranéen

Joyce Liyan et Alain Nadeau
Direction des opérations en dehors de l'Union européenne et des pays candidats

Conseil ministériel de la FEMIP, Chypre

Les 13 et 14 mai derniers s'est tenue à Limassol (Chypre) la 7e édition du Conseil ministériel de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP). Ce conseil est constitué des ministres des finances européens et méditerranéens ou de leurs représentants. En cela, il s'agit de la plus haute instance du dialogue promu par la FEMIP. À cette occasion, les participants ont unanimement salué le travail accompli en 2006 et fixé le cap à suivre pour les prochaines années, dans le cadre rénové de la politique européenne de voisinage (PEV).

2006 : une année de référence, couronnée par un nouveau renforcement de la FEMIP

Le Conseil ministériel s'est tout d'abord félicité des activités conduites par la FEMIP au cours de l'exercice 2006, avec en particulier un volume global de nouveaux financements égal à 1,3 milliard d'EUR et réparti sur une large gamme de secteurs (voir encadré). Ce faisant, la FEMIP a entièrement utilisé le mandat de prêt qui avait été confié à la BEI pour la période 2000-2006 et porté à quelque 6 milliards d'EUR le montant de sa contribution au service du développement économique des 9 pays partenaires méditerranéens depuis son lancement en octobre 2002.

Le Conseil ministériel a également relevé le rôle joué par la FEMIP au service du dialogue institutionnel et économique dans l'espace euro-méditerranéen, notamment à travers l'organisation de conférences thématiques (*comme celle de Paris, traitée en page 25 de ce même numéro*), mais également dans la promotion d'une active politique de coopération avec les autres institutions qui opèrent dans la région, avec lesquelles près du tiers des opérations de la FEMIP ont été cofinancées en 2006, ou encore avec les réseaux universitaires.

De son côté, la BEI s'est réjouie que la consultation, en juin 2006 à Tunis, du Conseil ministériel sur l'avenir de la FEMIP ait débouché sur une double décision du Conseil Ecofin réuni à Bruxelles en novembre 2006. La première pour porter à 8,7 milliards d'EUR le nouveau mandat de prêt confié à la BEI en Méditerranée pour la période 2007-2013. Ce mandat sera complété par une enveloppe de 2 milliards d'EUR mise en œuvre par la BEI à ses propres risques. Globalement, et à périmètre constant, ceci représente un doublement des moyens alloués à la région.

Rapport annuel de la FEMIP Une année en revue

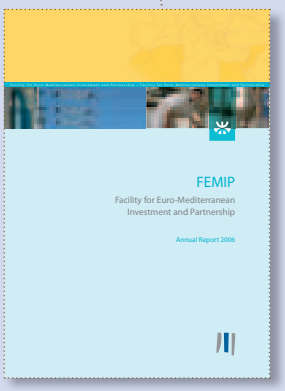

L'année 2006 aura permis à la FEMIP d'enregistrer de très bons résultats sur le plan opérationnel à travers le déploiement d'une gamme d'instruments variés et complémentaires. La nouvelle édition du rapport annuel de la FEMIP en dresse le bilan.

L'énergie (près de 594 millions d'EUR), le développement du secteur privé (investissements directs étrangers, investissements de grandes entreprises, de PME et de microcrédit, 380 millions d'EUR) et la protection de l'environnement (325 millions d'EUR) ont été les secteurs d'intervention prioritaires, le solde bénéficiant aux secteurs valorisant le capital humain, tels que la santé.

Les opérations de capital-investissement ont marqué une progression par rapport à 2005, soulignant de ce fait l'intérêt accru porté à ce type d'opérations. Avec un portefeuille de plus de 380 millions d'EUR, la BEI est aujourd'hui l'investisseur en capital-risque le plus actif de la région.

En matière d'assistance technique, 22 nouvelles opérations ont été signées en 2006 pour un montant total de 12,3 millions d'EUR avec pour objectif d'améliorer la qualité des opérations de prêt et de capital-investissement en aidant les promoteurs à toutes les étapes du cycle des projets.

La FEMIP aura également contribué à une meilleure compréhension des enjeux économiques et financiers de la région en finançant, à travers son fonds fiduciaire, une série d'études portant entre autres sur l'accès des PME au financement, le développement des instruments d'épargne ou encore les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en Méditerranée. (pour plus de détails, le rapport d'activité de la FEMIP peut être consulté à travers le lien www.eib.org/femip)

Le Comité FEMIP
Un nouveau lieu d'orientation et de réflexion

Le Comité FEMIP est la principale innovation institutionnelle apportée par le Conseil Ecofin de novembre 2006. Cette instance, qui peut être définie comme « le conseil d'orientation » de la FEMIP, devra permettre de renforcer l'implication et le sens de l'appropriation des pays partenaires.

Le Comité FEMIP devra réunir 2 à 4 fois par an les représentants des États membres et des pays partenaires ainsi que de la Commission européenne. Il examinera en particulier le programme triennal d'activité de la FEMIP qui sera ensuite soumis aux ministres. Il donnera également son avis sur les stratégies sectorielles ou le développement de nouveaux produits financiers et discutera des moyens de faciliter le développement des financements de la FEMIP en faveur du secteur privé.

La 1re réunion du Comité FEMIP s'est tenue au siège de la BEI en février 2007 et a porté sur les règles et procédures relatives au fonctionnement du Comité. La 2e réunion en avril 2007 a porté essentiellement sur la préparation de la réunion ministérielle de Chypre. La prochaine réunion est prévue pour novembre 2007.

La seconde pour confirmer la mission confiée à la FEMIP en l'invitant à amplifier ses efforts en faveur du développement du secteur privé et de la création d'un environnement favorable à l'investissement.

2007 et au-delà : vers la mise en œuvre de nouveaux produits financiers et une intensification du dialogue euro-méditerranéen

Dans le cadre de ces orientations, le Conseil ministériel de la FEMIP a précisé la stratégie qu'il souhaitait voir engager au cours des années à venir :

d'une part, pour soutenir l'investissement et la création d'emplois, il a souhaité que soit élargie la gamme des instruments financiers mis en œuvre par la FEMIP : prêts en monnaie locale et fonds de garantie pour atténuer les risques supportés par les PME ; accroissement et diversification des opérations de capital-risque afin de renforcer le potentiel des entreprises technologiques ou à forte croissance afin de favoriser notamment l'émergence de « champions régionaux » dans les pays partenaires ; intensification de l'assistance technique pour moderniser le système législatif et financier en faveur de l'amélioration du climat des affaires.

D'autre part, il a demandé que soit poursuivie la politique d'implication de tous les acteurs économiques dans la réflexion et la sensibilisation à la réforme socio-économique, notamment à travers le Comité FEMIP mis en place début 2007 (voir encadré). Toujours dans le cadre du dialogue renforcé avec les acteurs du partenariat, les ministres ont retenu le tourisme et la microfinance comme thèmes des conférences de la FEMIP à tenir en 2008.

Ainsi renforcée, la FEMIP continuera d'œuvrer comme l'instrument financier de la politique européenne de voisinage dans les pays des rives sud et est de la Méditerranée. Forte de son expérience et de ses résultats au service de la modernisation des pays méditerranéens émergents, la FEMIP est même appelée à servir de modèle aux actions à mener dans les « nouveaux voisins » de l'est de l'Europe où la BEI est également active. □

Conférence FEMIP 2007

Les transferts financiers des migrants dans l'espace euro-méditerranéen : un levier pour le développement

La BEI et la Fédération bancaire européenne (FBE) se sont associées pour organiser à Paris, les 22 et 23 mars, la Conférence FEMIP 2007 sur la question des transferts financiers des travailleurs migrants en Euro-Méditerranée. Enjeu : faciliter les conditions économiques de ces transferts et mieux utiliser l'épargne pour financer le développement des pays d'origine.

Henry Marty-Gauquié, Représentant du Groupe BEI à Paris

Pour faire baisser les coûts, le meilleur moteur est la concurrence dans la transparence : il s'agit de parvenir à la création d'un marché des transferts ouvert, capable d'offrir une variété de produits et de favoriser les coopérations bancaires transnationales.

La spécificité de cette manifestation était d'associer le secteur bancaire euro-méditerranéen à la réflexion sur ce sujet : quelque 350 participants ont dialogué avec 25 orateurs pendant ces deux journées qui rassemblaient, entre autres, une quinzaine de présidents de banques européennes et méditerranéennes, ainsi que les représentants de cinq banques centrales (BCE, Banques de France, du Liban, d'Algérie, de Turquie), d'organisations internationales (OCDE, BIAD, BAfD), d'agences de développement (AFD, DFID, KfW), d'acteurs des transferts, d'institutions de microfinance et de communautés de migrants.

Faire savoir pour accélérer le changement

L'étude publiée par la FEMIP, en mars 2006 (voir encadré), avait fait ressortir l'importance des coûts supportés par les migrants dans leurs opérations de transfert, leur faible bancarisation – en Europe, comme dans les pays d'origine – et l'opportunité que représente la fourniture de services financiers aux migrants et à leurs familles comme levier de modernisation de l'appareil bancaire des pays d'origine.

L'initiative prise par la BEI de porter la question des flux financiers des migrants sur le devant de la scène de l'Euro-Méditerranée avait retenu l'intérêt du Conseil des ministres FEMIP, réuni à Tunis en juin 2006, et déclenché une série d'initiatives mobilisatrices tant auprès des banques – qui ont commencé à offrir des produits adaptés aux migrants – qu'auprès des institutions internationales et des milieux du développement, qui ont renforcé l'information à destination des communautés concernées.

C'est donc tout naturellement que la BEI avait voulu donner un suivi concret à cette mobilisation en organisant ces deux journées de réflexion: devenue, de fait, la banque du développement en Euro-Méditerranée, la FEMIP a également

pour responsabilité de concourir à une meilleure connaissance des mécanismes du développement pour accélérer la modernisation des économies des pays partenaires.

À cet égard, la Conférence a souligné le besoin de développer rapidement des stratégies concertées, compte tenu de trois constats unanimement relevés :

- dans le domaine des transferts financiers des migrants, l'Euro-Méditerranée accuse un retard sur les expériences acquises dans le reste du monde, notamment en Amérique Latine et en Asie ;
- si plusieurs initiatives de bancarisation ont été prises et quelques partenariats bancaires Nord-Sud ont été noués, les migrants et leurs familles ne se voient pas partout offrir une chaîne continue de services bancaires répondant à leurs besoins, s'agissant tant du coût raisonnable des transferts que des opportunités d'investissement ;
- au contraire de ce qui a été développé dans d'autres zones du monde (et à l'exception de la Turquie), il ne s'est pas encore établi de lien actif entre flux financiers des migrants et financement du développement des pays méditerranéens d'origine.

Transparence et concurrence

Forte de ces constats, la Conférence a identifié trois domaines d'action prioritaires. Le premier porte sur la concurrence dans la transparence : il s'agit de diversifier les canaux pour parvenir à la création d'un marché des transferts ouvert, capable d'offrir aux migrants une plus grande variété de produits financiers. Cet objectif vise notamment à la mise en place de plateformes électroniques d'information qui renseignent les communautés de migrants sur les coûts des canaux disponibles et les services offerts ; par ailleurs, l'effort doit porter sur la diversification des moyens de transfert. Dans cet esprit, la Conférence a appelé de ses vœux l'ouverture des réseaux et services postaux des pays d'origine à des coopérations bancaires, au Nord comme au Sud.

Coopérations et modernisation bancaires

La seconde priorité porte sur la modernisation du système bancaire des pays partenaires et la systématisation des partenariats entre établissements du Sud et du Nord. L'enjeu est de mettre des « services financiers miroirs » à la disposition des migrants et de promouvoir la reconnaissance mutuelle de l'historique bancaire et économique des clients de part et d'autre de la Méditerranée. Cependant, au-delà de cet objectif, essentiel, d'amélioration de la condition économique des migrants, ces coopérations transfrontalières – qui s'expriment par le partage de clientèle et de réseaux, l'échange de savoir-faire et l'offre de produits en commun – sont des puissants facteurs de modernisation des banques des pays du Sud, qui auront ainsi une capacité renforcée à transformer l'épargne en investissements productifs, c'est-à-dire à soutenir le développement.

Les participants ont été unanimes pour reconnaître la validité de ce « cercle vertueux » qui commence à se dessiner et qui doit être développé. C'est pourquoi, il conviendra de susciter la réflexion sur le cadre réglementaire adéquat et l'interconnexion entre les systèmes de paiement, selon des normes internationales communes qui respectent les exigences de prévention du blanchiment d'argent, tout en évitant de favoriser le recours aux circuits informels.

Le troisième domaine d'action porte sur le renforcement du lien entre transfert financier et investissement dans les pays d'origine. À cet égard, la Conférence a examiné les deux pistes d'action que sont, d'une part, le refinancement des banques sur les marchés internationaux au travers de schémas de titrisation (à l'instar de l'expérience menée par la communauté bancaire turque dont l'encours des schémas de titrisation atteint plus de 13 milliards d'USD depuis 1991) et, d'autre part, le développement des mécanismes financiers coopératifs, en premier lieu la microfinance.

Valeur ajoutée de la FEMIP

La FEMIP accompagne déjà la réalisation de ces priorités. À ce titre, elle a sensibilisé à ces problématiques son Conseil ministériel lors de sa réunion tenue les 13 et 14 mai à Chypre, permettant ainsi d'esquisser des décisions de principe relevant de la gouvernance économique de l'Euro-Méditerranée en matière de gestion des flux financiers générés par les migrants.

Par ses financements et l'apport d'assistance technique, la FEMIP continuera d'œuvrer au renforcement capacitaire des systèmes bancaires des pays partenaires en vue de faciliter leur rapprochement avec leurs homologues de l'Union autour de la fourniture de services bancaires aux migrants. En matière de titrisation, la FEMIP, qui appuie une première expérience de ce type au Liban, pourra aider à transposer ce mécanisme à d'autres pays de la région.

Utilisation des transferts de fonds des travailleurs émigrés dans l'Union européenne vers les PPM, en 2003, par corridor entre pays d'émigration et pays d'origine

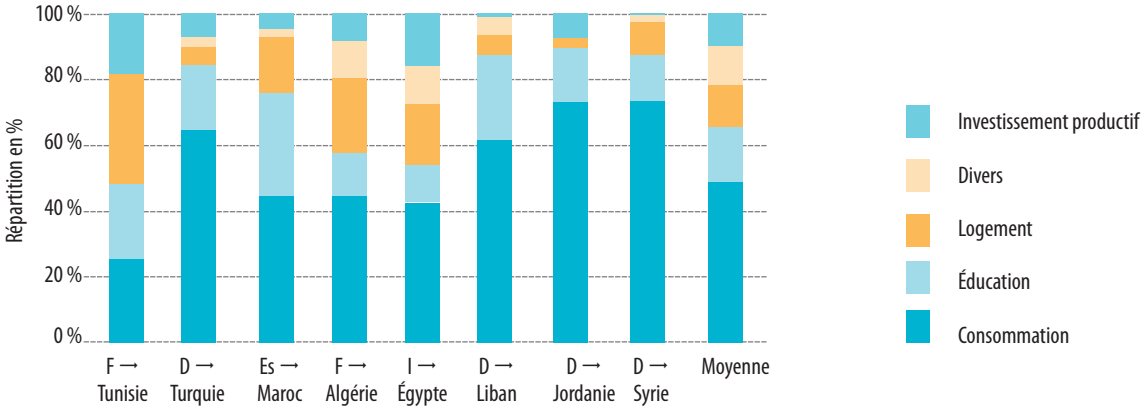

L'étude de la FEMIP sur les flux financiers des travailleurs migrants

En mars 2006, la première étude de référence sur les envois de fonds des travailleurs méditerranéens émigrés en Europe vers leur pays d'origine a été publiée.

Le texte complet de l'étude est disponible sur le site Web de la BEI sous le lien : http://www.eib.org/publications/study-on-improving-the-efficiency-of-workers-remittances-in-mediterranean-countries.htm. Le résumé de l'étude peut être consulté en version française à l'adresse suivante : http://www.eib.org/cms/htm/en/eib.org/attachments/general/femip_conference_2007_otherdocument_11_fr.pdf

Plus largement, la FEMIP peut, par ses actions, promouvoir la mobilisation de l'épargne locale et des migrants en faveur d'investissements contribuant au développement économique dans les pays partenaires. Sur ces thèmes, et pour favoriser la définition de produits bancaires adaptés, elle se propose en outre de mobiliser la capacité d'analyse des réseaux universitaires avec lesquels elle a conclu des accords de partenariat.

Les profils des orateurs, leurs contributions à la Conférence, les documents de référence et la liste des participants sont disponibles sur le site Web consacré à cet évènement : **http://www.bei.org/femip/conference/**. ☐

Transferts « officiels » de fonds des travailleurs émigrés dans l'Union vers les PPM : impact sur le PIB et origine

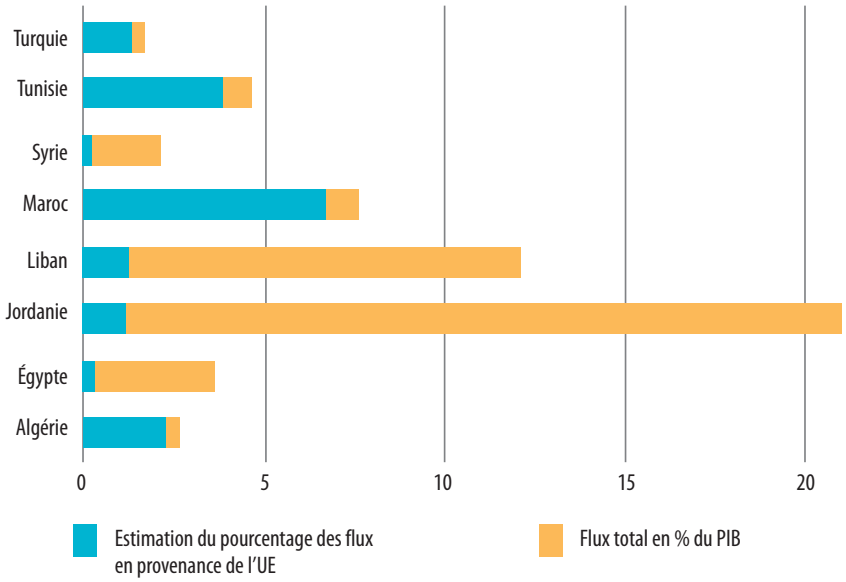

Principaux revenus extérieurs des pays MEDA

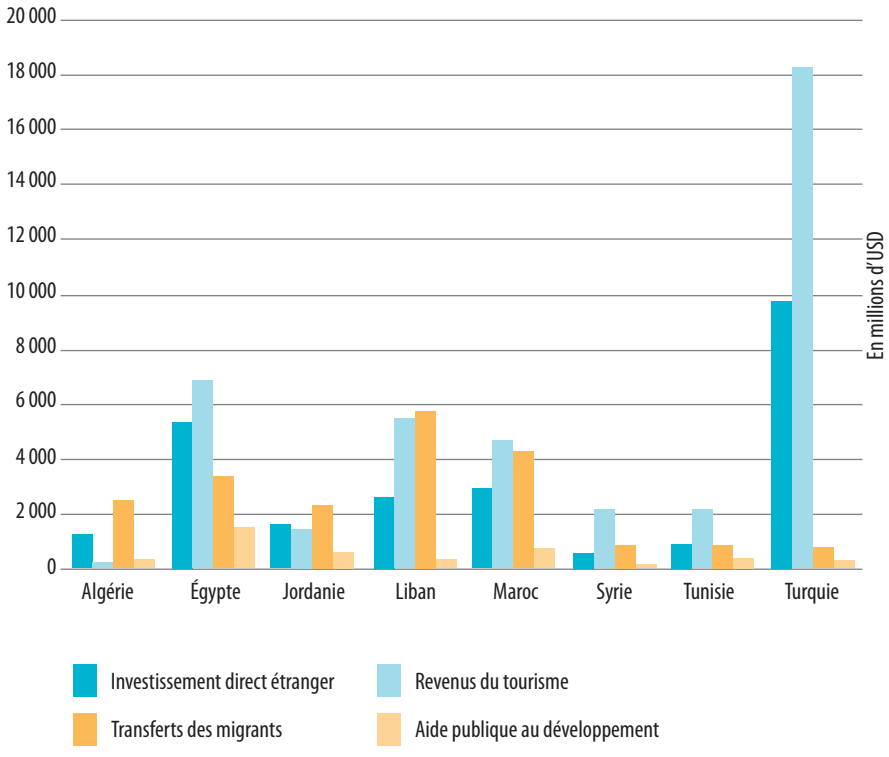

Source : BM, CNUCED, OMT

Essor de l'activité de la BEI dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en 2006

Catherine Collin
Direction des opérations en dehors de l'Union européenne et des pays candidats, département ACP-FI

Avec un niveau record d'engagements signés, à 570 millions d'EUR, 2006 a été une année exceptionnelle pour la Facilité d'investissement. Si l'on tient compte des prêts sur ressources propres de la BEI, d'un montant de 167 millions d'EUR, le total des engagements dans le cadre de l'Accord de partenariat de Cotonou après quatre années d'activité s'établit à 1,784 milliard d'EUR pour 90 projets situés dans une trentaine de pays ACP.

Depuis avril 2003, la Banque opère dans les pays ACP en vertu de l'Accord de partenariat de Cotonou[13]. Elle gère la Facilité d'investissement (FI), un mécanisme à risques[14], renouvelable, assorti d'une enveloppe de 2,037 milliards d'EUR financée par les ressources des États membres de l'UE _ le Fonds européen de développement (FED) _ et, en complément, par des prêts de la Banque sur ses ressources propres.

Forte de l'expérience et du savoir-faire de plus de 40 années d'activité dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, la BEI est parvenue à construire un portefeuille diversifié couvrant l'ensemble des régions de cette zone et privilégiant en particulier les investissements dans le développement du secteur privé – l'un des axes majeurs de l'Accord de Cotonou – qui constituent actuellement quelque 80 % du portefeuille de la FI.

Plus de la moitié des contrats de financement signés à ce jour sont en cours de décaissement ou entièrement décaissés ; à la fin de 2006, le total des décaissements (concours de la FI et prêts sur ressources propres de la BEI) se montait à 502 millions d'EUR.

Valeur ajoutée apportée par la FI

La **valeur ajoutée** de la FI découle avant tout de sa nature de mécanisme permettant de prendre des risques, c'est-à-dire de son aptitude à offrir une large gamme d'instruments financiers flexibles, libellés soit en EUR, soit dans d'autres grandes monnaies, soit encore en monnaie locale, et pouvant être utilisés pour appuyer le financement de projets de développement. Les projets sont financés à l'aide des instruments les mieux adaptés : il peut s'agir de prêts classiques ou de prêts de premier rang, de financements mezzanine, de garanties ou encore d'apports de fonds propres.

La BEI apporte un appui significatif au développement des marchés financiers locaux ainsi qu'aux investissements des micro-entreprises ainsi que des petites et moyennes entreprises en participant à des fonds d'investissement (8 % du portefeuille) et en octroyant des lignes de crédit en faveur d'intermédiaires financiers locaux (20 % du portefeuille).

Le financement des infrastructures, une priorité

Les infrastructures – secteur qui est clairement revenu à l'ordre du jour de la communauté internationale du développement – est un autre grand domaine d'activité de la BEI dans les pays ACP. Ce secteur nécessite souvent des efforts particuliers en matière d'ingénierie financière, notamment lorsqu'il s'agit d'opérateurs du secteur public dans des pays soumis à des restrictions d'emprunt en raison de programmes visant à assurer la viabilité de leur dette, ou de projets présentant une faible capacité de génération de recettes (par ex. distribution d'eau) mais qui sont essentiels au développement économique et au bien-être social dans un pays donné.

Coopération avec la Commission

Au-delà du mécanisme de bonification d'intérêts que prévoit l'Accord de Cotonou, la BEI cherche à établir des partenariats avec des donateurs, en particulier la Commission européenne, en vue de jumeler des aides non remboursables avec des ressources de la FI ou de la Banque. La BEI a activement contribué à la conception et à la mise en œuvre de la Facilité ACP-UE pour l'eau, puisqu'au total neuf de ses propositions ont été approuvées. Le fonds fiduciaire du Partenariat euro-africain pour les infrastructures, récemment signé et qui sera géré par la BEI, repose également sur le principe d'une mise en commun, par la BEI, la Commission européenne et des donateurs européens bilatéraux, du savoir-faire acquis dans le domaine des projets d'infrastructures régionaux et transfrontaliers ayant trait aux secteurs de l'énergie, de l'eau, des transports et des communications. Les premières affectations au titre de ce fonds sont attendues prochainement. □

Total des signatures (01.04.2003 – 31.12.2006) Répartition par instrument financier

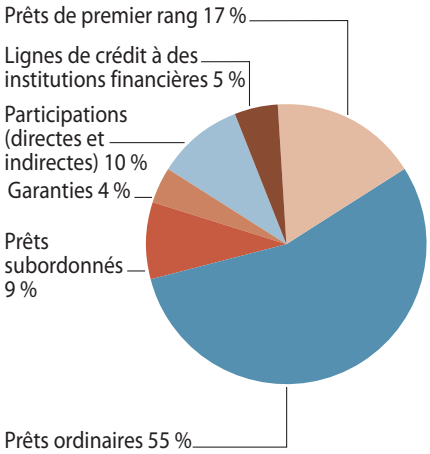

Total des signatures (01.04.2003 – 31.12.2006) Répartition par secteur

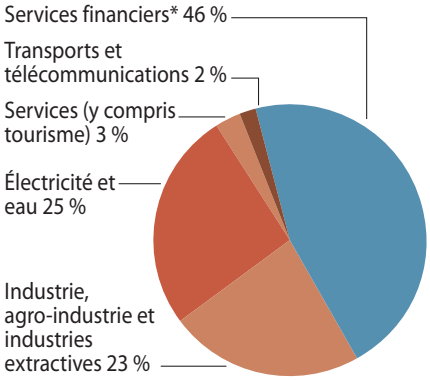

* y compris intermédiation financière par le biais de fonds de capital-investissement, d'accords de co-investissement, de prêts globaux, etc.

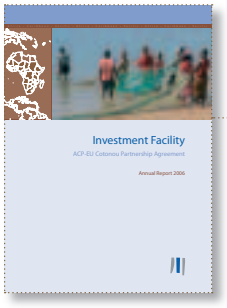

Le rapport annuel de la Facilité d'investissement est à présent disponible.

[13] L'Accord de partenariat de Cotonou, qui fait suite aux conventions de Yaoundé et de Lomé entre les États membres de l'UE et les 79 pays ACP, a été conclu en juin 2000 pour une période de 20 ans ; il s'accompagne de protocoles distincts qui fixent le montant total de l'aide communautaire en faveur des pays ACP pour chacun des protocoles financiers successifs. Les activités de la Banque en Afrique du Sud sont régies par un mandat séparé.

[14] La FI recevra une nouvelle dotation en capital de 1,1 milliard d'EUR au titre du deuxième protocole financier de l'Accord de Cotonou pour la période 2008-2013, qui entrera en vigueur à l'issue du processus de ratification de l'Accord de Cotonou.

Inauguration du bureau de représentation de la BEI pour les Caraïbes

Le 21 mai dernier, la BEI a inauguré à Fort-de-France (Martinique) son bureau de représentation régionale pour les Caraïbes. La plaque inaugurale a été dévoilée par le président de la BEI, M. Philippe Maystadt, à l'issue d'une visite de cinq jours dans les Caraïbes au cours de laquelle il a rencontré des représentants des pouvoirs publics et de l'industrie en Jamaïque et à la Barbade.

Le nouveau bureau régional de la BEI, situé dans le bâtiment de l'Agence française de développement et dirigé par M. Anthony Whitehouse, est appelé à jouer un rôle de premier plan dans la réalisation des objectifs de la BEI. Celle-ci s'est en effet engagée à nouer des liens plus étroits avec ses clients et à amplifier ses opérations dans la région des Caraïbes. En permettant de fréquents déplacements dans la région, le bureau de Fort-de-France permettra en particulier de tisser des liens plus étroits avec les pouvoirs publics et avec les milieux d'affaires, c'est-à-dire tant avec le secteur public et qu'avec le secteur privé de la région. À l'heure actuelle, la BEI dispose d'un portefeuille de prêts et d'investissements de quelque 294 millions d'EUR dans les pays des Caraïbes appartenant au groupe ACP.

Quelques jours avant l'ouverture officielle du bureau de Fort-de-France, M. Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la BEI, a signé un prêt global de 50 millions d'EUR qui sera mis à la disposition de la Banque des Antilles françaises par l'intermédiaire de la Caisse d'épargne (Paris) et qui devrait bénéficier avant tout aux petites et moyennes entreprises des départements français des Caraïbes.

Plus de 70 invités, y compris des représentants de différents pays des Caraïbes, ont assisté à la cérémonie d'inauguration de ce nouveau bureau de la BEI. □

1. P. Maystadt, inaugurant le nouveau bureau.
2. P. Marie, directeur, CARIFORUM, et secrétaire général adjoint de CARICOM.
3. A. Whitehouse, chef du bureau et P. Labatut, assistante.

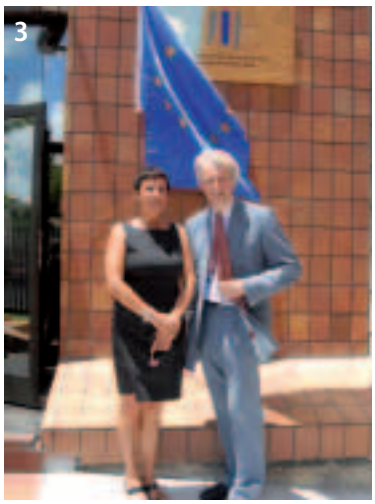

L'évaluation sociale dans les pays ACP

À l'instar d'autres institutions financières internationales, la BEI participe très activement aux débats sur la façon dont ses interventions dans les pays ACP pourraient davantage contribuer à l'atteinte de résultats durables en matière de développement et à la réalisation des buts ambitieux fixés par les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cette réflexion porte essentiellement sur le rôle central que les considérations sociales jouent dans la fixation des priorités d'investissement. Elle s'articule aussi autour de la place qu'occupent ces considérations dans le travail des spécialistes qu'emploie la Banque – dans les domaines de l'environnement et des questions sociales, de l'économie ou de l'ingénierie – et qui interviennent dans un cadre opérationnel en perpétuelle évolution.

En 2006, la Banque a sensiblement progressé dans l'obtention de résultats plus durables en matière de développement.

Tout d'abord, elle a approuvé un ensemble de notes d'orientation internes sur l'évaluation sociale, qui donnent des consignes à caractère général sur la façon de traiter une série de questions sociales – déplacements forcés de population et leurs conséquences, groupes vulnérables, normes du travail, santé et sécurité au travail et au sein de la collectivité, consultation et participation. Ces notes, à caractère évolutif, sont autant d'outils permettant au personnel de la Banque d'œuvrer aussi bien à l'atténuation des effets négatifs qu'à l'encouragement des bonnes pratiques. Les lignes directrices de la BEI pour l'évaluation sociale des projets reposent sur les bonnes pratiques internationalement reconnues – une place particulière étant faite à celles qui émanent des autres institutions financières internationales – et sur les principes, pratiques et normes applicables de l'UE.

Ensuite, la Banque a approuvé l'application d'un cadre d'évaluation de l'impact sur le développement (Development Impact Assessment Framework, DIAF). Cet outil doit permettre aux chargés de projets de consacrer toute l'attention voulue aux questions de gouvernance et de capacité institutionnelle. L'accent est mis, en particulier, sur la façon dont les buts poursuivis par les projets peuvent contribuer à la réalisation des OMD.

Enfin, la Banque a organisé une série d'ateliers de sensibilisation pour lesquels elle a fait appel à des savoir-faire externes et internes pour familiariser son personnel avec les diverses approches et pratiques que l'on voit évoluer face aux questions sociales et de gouvernance. S'appuyant sur des études de cas internes et sur l'intervention d'experts externes, les participants ont abordé les normes fondamentales du travail, les questions de droits humains et le renforcement de la consultation et de la participation des principales parties prenantes.

Ces initiatives destinées à sensibiliser le personnel de la Banque et à porter davantage d'attention aux problématiques sociales reflètent le contexte externe en pleine mutation dans lequel la Banque intervient. Elles trouvent aussi leur traduction dans l'évolution des priorités auxquelles s'attachent les spécialistes de la Banque. Compte tenu du caractère continu des efforts déployés pour assurer cette prise de conscience des questions sociales, une majorité d'opérations fait l'objet d'un audit préalable de routine mené par des ingénieurs et des économistes. Un petit groupe de spécialistes, issus des différents secteurs de la Banque, participe également à ce travail et fournit un avis complémentaire dans le cas des projets sensibles où les risques sociaux sont jugés importants. Ces efforts pour garantir l'application de bonnes pratiques sont concomitants avec une démarche plus vaste de la Banque pour intégrer la responsabilité d'entreprise tant dans son organisation interne que dans ses activités extérieures. □

par David Marsden
Direction des projets, division Développement durable

Investir dans les énergies, maîtriser les changements climatiques

À l'heure où sécurité énergétique et changement climatique sont devenus des priorités politiques de tout premier plan, la BEI a décidé d'organiser son Forum annuel, qui se tiendra les 27 et 28 septembre prochains à Ljubljana (Slovénie), autour de la thématique ***« Investir dans les énergies, maîtriser les changements climatiques »***

Depuis plus de 50 ans, l'énergie est l'un des axes centraux du processus de coopération et d'intégration européennes, et un travail considérable a été réalisé dans ce domaine. De nos jours, toutefois, le secteur mondial de l'énergie et l'humanité elle-même se voient confrontés à un certain nombre de défis nouveaux. En effet, selon les prévisions, la demande d'énergie, à l'échelle de la planète, augmentera de plus de 50 % d'ici 2030, tandis que la population mondiale passera de 6,6 milliards à plus de 9 milliards d'êtres humains.

Le Conseil européen a pris, en mars dernier, une initiative sans précédent en présentant un ensemble complet de propositions ambitieuses concernant une « Nouvelle politique énergétique pour l'Europe ». Cette politique intégrée en matière de climat et d'énergie, qui s'appuie sur un plan d'action détaillé, a pour ambition de garantir un approvisionnement énergétique durable, sûr et compétitif.

Dans le cadre de cet ensemble de propositions, un objectif stratégique a été fixé : il consiste en un engagement pris de façon indépendante par l'UE de réduire, d'ici à 2020, les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport aux niveaux de 1990. Ce chiffre sera porté à 30 % si d'autres pays développés s'engagent à mettre en œuvre des réductions d'émissions du même ordre. L'enjeu est de taille et nécessite que, tous ensemble, nous relevions le défi et saisissions les occasions d'agir qui se présentent.

Tel est le contexte dans lequel s'inscrira le Forum BEI de septembre, dont l'un des thèmes de discussion principaux sera la nouvelle politique énergétique de l'Europe et la diversification des voies d'approvisionnement en énergie de l'Europe. Les participants aborderont d'autres préoccupations liées à l'offre et passeront en revue l'éventail complet des sources d'énergie (énergies fossiles, nucléaire et renouvelables). Ils accorderont une attention particulière aux énergies renouvelables et à leur viabilité économique, ainsi qu'à l'efficacité énergétique. Ils examineront ensuite la situation des consommateurs et écouteront des exposés de spécialistes appartenant à des acteurs mondiaux tels que Mittal Steel, Toyota et Philipps. Un consensus de plus en plus large se dégageant sur la

nécessité de lutter de façon résolue contre les changements climatiques, le Forum vise également à déterminer les mesures spécifiques qui s'imposent pour accroître de manière non négligeable les flux financiers, de sources tant publiques que privées, qui contribueront à mettre en place une économie générant de moins en moins de carbone.

Le Forum de Ljubljana sera l'occasion pour les participants, parmi lesquels figureront M. Andris Piebalgs, commissaire européen, et des experts provenant de l'Agence internationale de l'énergie, du WWF, de secteurs économiques clés, de groupes de réflexion et d'instituts de recherche, ainsi que des hauts représentants de l'UE-27 et d'autres régions, de procéder à des échanges de vues sur des initiatives concrètes dans les secteurs critiques liés à l'énergie et d'identifier des moyens pratiques de financer une énergie propre et de s'attaquer à la problématique du changement climatique à l'échelle planétaire.

Pour de plus amples informations, prière d'envoyer un message à l'adresse forum@eib.org ou de visiter la page www.eib.org/forum qui contient le programme détaillé de la conférence. □

Hellen Stoffels
Département Communication

Si rien n'est fait, la croissance spectaculaire de la demande énergétique constituera une menace pour l'économie mondiale et le climat, car la consommation d'énergie s'accompagnera d'une hausse correspondante des émissions de CO_2. Cela pourrait se traduire, d'ici 2030, par une augmentation de 110 % des émissions de CO_2.

Une nouvelle politique énergétique pour l'Europe

Le plan d'action inclus dans l'ensemble de propositions relatives à l'énergie contient des indications claires quant aux mesures qui doivent être prises, à savoir :

1	*accroître l'efficacité énergétique de 20 % d'ici à 2020 grâce à un certain nombre d'actions concrètes ;*
2	*atteindre l'objectif (contraignant) qui consiste à porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation globale d'énergie au sein de l'UE à l'horizon 2020 ;*
3	*dynamiser le développement des technologies à faible teneur de carbone ;*
4	*convenir de poursuivre le développement d'un marché de l'énergie unique et pleinement intégré, l'idée étant d'ouvrir la voie à de nouveaux investissements et à de nouveaux acteurs et de proposer de nouveaux choix aux consommateurs ;*
5	*mettre en œuvre une série de mesures concrètes renforçant la solidarité entre les États membres ;*
6	*développer la dimension extérieure de la politique énergétique de l'UE.*

Programme du Forum BEI 2007

Allocution de bienvenue : M. Philippe Maystadt, président de la BEI
Allocution d'ouverture : M. Janez Janša, Premier ministre slovène

1RE SESSION – QUEL FUTUR POUR L'ÉNERGIE ?

Président :

- **M. Dominic Waughray,** responsable des initiatives écologiques, Forum économique mondial

Orateurs possibles :

- **M. Noé van Hulst,** directeur du Bureau de la coopération à long terme, Agence internationale de l'énergie - *Tendances mondiales dans le domaine de l'énergie et incidences de l'évolution récente des politiques générales*
- **M. Stefan Singer,** responsable pour l'Europe du département Climat et énergie, Fonds mondial pour la nature (WWF) - *Maîtriser les changements climatiques*
- **Mme Monique Barbut,** présidente-directrice générale, Fonds pour l'environnement mondial
- **M. Andris Piebalgs,** Commissaire européen à l'énergie - *Le défi des synergies*

2E SESSION – APPROVISIONNEMENTS ÉNERGÉTIQUES

Orateurs possibles :

- **M. Anthony Hayward,** président du conseil d'administration, BP, Royaume-Uni
- **M. Aleksander Medvedev,** vice-président du conseil d'administration, Gazprom, Russie - *La sûreté des approvisionnements en pétrole et en gaz*
- **M. Johannes Heithoff,** directeur de la recherche-développement, RWE Power, Allemagne - *Technologies propres pour le charbon*
- **M. Helmut Engelbrecht,** président-directeur général, URENCO, Royaume-Uni - *Énergie nucléaire*
- **M. Arthouros Zervos,** président du Conseil européen des énergies renouvelables (EREC) et du Conseil mondial de l'énergie éolienne (GWEC) - *Sources d'énergie renouvelables : perspectives pour l'avenir*

3E SESSION – DEMANDE D'ÉNERGIE

Président :

- **M. Christian Egenhofer,** attaché supérieur de recherches, Centre for European Policy Studies (CEPS)

Orateurs possibles :

- **M. Peter Hennicke,** président et directeur général de la recherche, Institut Wuppertal pour le climat, l'environnement et l'énergie, Allemagne - *Politiques et règlements énergétiques contribuant à une énergie plus propre*
- **M. Tadashi Arashima,** président-directeur général de Toyota Motor Europe - *La réponse de l'industrie automobile aux changements climatiques*
- **M. Roland Verstappen,** vice-président responsable des relations avec les gouvernements et des affaires internationales, Arcelor Mittal - *Une industrie propre et compétitive : les moyens d'y parvenir*
- **M. Uwe Wullkopf,** IWV, Darmstadt, Allemagne - *« Bâtiments verts » et efficacité énergétique*
- **M. Rens van den Nieuwenhof,** président-directeur général, Philips Lighting, Pays-Bas - *Électronique – l'efficacité énergétique paie*

4E SESSION – FINANCER L'ÉNERGIE

Orateurs possibles :

- **M. France Krizanic,** directeur, Institut d'économie de la faculté de droit, Slovénie - *Besoins d'investissement dans le secteur de l'énergie*
- **M. James Cameron,** vice-président, Climate Change Capital, Royaume-Uni - *Le marché des crédits carbone*
- **M. Seb Walhain,** directeur, Produits environnementaux, FORTIS *Les produits financiers au service des besoins dans le domaine du financement de l'énergie*
- **M. Michael Liebreich,** président-directeur général, New Energy Finance, Royaume-Uni - *Le financement des technologies énergétiques*
- **Mme Maud Olofsson,** ministre des entreprises et de l'énergie, Suède - *Perspectives sur le plan des finances publiques*

Remarques de conclusion

M. Andrej Bajuk, ministre des finances slovène
M. Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la BEI

Dîner - Intervenant invité

M. Drago Jancar, écrivain et romancier slovène

Animateur des débats

- **M. Adam Kirkman,** directeur des programmes Énergie et climat ; Conseil mondial des affaires pour le développement durable (WBCSD)

Situation au 29 juin 2007

Le programme actualisé et des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.bei.org/forum.

Mise en service du nouveau bâtiment : le compte à rebours a commencé

Les travaux du projet « nouvel immeuble » - un bâtiment de haute qualité environnementale - vont bon train et les efforts de tous les intervenants du projet visent à une livraison du bâtiment pour le printemps 2008.

Insertion du nouvel immeuble dans le campus du Groupe BEI

Le nouvel immeuble est relié aux bâtiments existants par une cafétéria de plain-pied et plusieurs étages de garages.

Les services communs du futur « campus BEI », tels que le restaurant et la cafétéria centrale ainsi qu'un centre de salles de réunion, assureront le lien entre le nouvel immeuble en construction et les deux autres bâtiments - le bâtiment principal et la première extension - qui ont été construits, respectivement, en 1980 et en 1995.

Les trois bâtiments situés sur le plateau du Kirchberg seront identifiés par des noms spécifiques qui sont en cours de sélection à l'issue d'une consultation du personnel du Groupe BEI.

Partenaires et procédures d'attribution des marchés

En 2002, le bureau d'architectes Ingenhoven Overdick und Partner (Düsseldorf) a gagné le concours lancé à l'échelle internationale sous la présidence de l'architecte espagnol Riccardo Boffil. Le bureau Ingenhoven est associé aux bureaux d'ingénieurs suivants :

- Werner Sobek Ingenieure (Stuttgart), pour la structure.
- DS-Plan (Stuttgart), pour les plans de la façade et la physique du bâtiment.
- HL Technik (Munich), IC-Consult (Francfort), Pbe-Beljuli Planungsgesellschaft mbH (Pulheim) et S+E Consult (Luxembourg), pour l'ingénierie technique.

L'association momentanée entre les entreprises Jacobs (France) et Paul Wurth (Luxembourg) assure la fonction de gestionnaire du projet.

Le contrôle technique est assuré par le bureau Secolux (Luxembourg).

Le contrat pour la construction du bâtiment en entreprise générale a été attribué en 2005 à CFE/VINCI, une association momentanée entre les entreprises VINCI Grand Projets (France) et CFE (Belgique).

Les appels d'offres pour l'ensemble des contrats ont été effectués conformément aux directives communautaires, avec publication au Journal officiel de l'Union européenne. Les marchés ont été attribués selon des critères de sélection préétablis par des panels pluridisciplinaires composés de représentants de différentes nationalités.

Une «Task Force» BEI spécifique assure la supervision du projet, sous le contrôle périodique de l'audit interne du Groupe BEI.

Bâtiment transparent et écologique

Le concept retenu pour le nouveau bâtiment peut se résumer en deux maîtres mots : écologie et transparence.

Écologie, en raison de l'interaction naturelle qui existera entre la structure du bâtiment et son environnement, y compris les éléments naturels (vent, soleil, végétation et terrain).

Transparence, parce que le nouveau bâtiment proposera une superstructure unique conjuguant l'acier et le verre et offrant à ses occupants un maximum de lumière naturelle.

Conçu et équipé pour s'adapter aux méthodes de travail et aux exigences de communication des nouvelles technologies, le bâtiment fait appel aux techniques les plus modernes pour relever les défis de l'avenir et répondre aux besoins de la population active de demain.

En raison de sa conception spécifique, la consommation énergétique du bâtiment sera optimale et inférieure aux normes des bâtiments les plus récents construits à Luxembourg. Grâce à sa forme en WW, le bâtiment intègre des jardins d'hiver orientés vers le nord et des jardins d'été orientés vers le sud.

Vue aérienne du site, avec les trois bâtiments du Groupe BEI.

Les jardins d'hiver ne seront ni chauffés, ni refroidis, ce qui leur donnera une fonction de tampon thermique : grâce à la diminution de l'écart entre les températures extérieures et celles des bureaux, la demande de chauffage en hiver et de réfrigération en été sera réduite.

De plus, un système d'activation thermique de la structure du bâtiment a été installé : des canalisations d'eau froide sont placées à l'intérieur des planchers, ce qui abaissera l'inertie thermique de la structure et permettra d'économiser l'énergie pour le rafraîchissement de l'immeuble en été.

L'ensemble du bâtiment sera convivial et lumineux. Tous les matériaux de construction ont été choisis en raison de leur empreinte écologique. Les fenêtres des façades internes seront pourvues d'un châssis en bois. Les façades, les zones publiques et semi-publiques seront également équipées de cadres en bois, ce qui leur donnera un aspect chaleureux et naturel. Le sol des bureaux sera recouvert de moquette de nouvelle génération et toutes les autres surfaces (murs et plafonds) seront conçues de manière à utiliser au mieux la lumière du jour et à favoriser la luminosité.

Certification environnementale

Au niveau écologique, la Banque a opté pour la certification environnementale de l'association BREEAM (Building Research Establishment's Environmental Assessment Method) qui a attribué la mention « très bien » au concept écologique de l'immeuble. Grande première, cette certification, recommandée par l'OCDE, a dû être adaptée à la législation luxembourgeoise. Ainsi, le nouvel immeuble de la BEI sera le premier bâtiment à obtenir une certification environnementale au Luxembourg ; de plus, il sera le seul à avoir une certification BREEAM BESPOKE sur le continent européen.

Le bâtiment en quelques chiffres

Le nouvel immeuble présentera les caractéristiques suivantes :

- onze niveaux, dont huit, hors sol, accueilleront les principales fonctions,
- dimensions approximatives : 170 mètres de longueur, 50 mètres de largeur et 22 mètres de hauteur,
- surface brute au sol globale : 72 500 m^2 environ, dont 42 000 m^2 hors sol,
- l'entrée principale se fera au niveau 4 et comportera une liaison vers le bâtiment existant au niveau 3,
- Une cafétéria et un restaurant central seront destinés à l'ensemble du complexe, desservant les bâtiments actuels ainsi que le nouvel immeuble.

L'inauguration du nouvel immeuble est prévue au début du mois de juin 2008. □

Enzo UNFER
Task Force
Nouvel Immeuble

SCC : une nouvelle approche de la stratégie, de la planification et de la communication

La création de la nouvelle direction générale de la stratégie (Strategy and Corporate Centre – SCC) est une étape décisive dans le processus continu d'adaptation de la structure de la Banque aux nouvelles exigences de sa mission.

En tant que banque de l'Union européenne, la BEI a pour mission d'appuyer les politiques de l'UE et de contribuer à la réalisation de leurs objectifs dans un contexte économique globalisé ; la Banque a ainsi une responsabilité stratégique qui est de mettre en œuvre les produits les mieux adaptés pour offrir des financements là où son intervention fait la différence. Cette responsabilité trouve son expression dans la nouvelle stratégie qui vise à « prendre davantage de risques pour apporter une plus grande valeur ajoutée » et dont la réalisation doit en outre être conciliée, d'une part, avec l'objectif de viabilité à long terme de la Banque et, d'autre part, avec la nécessité pour cette dernière de faire droit aux principes de la responsabilité sociale d'entreprise et de la transparence et de se conformer à l'obligation de rendre des comptes.

En résumé, le cap fixé à SCC consiste à « *faciliter la mise en œuvre de changements dans la manière dont la Banque se projette dans l'avenir et communique avec le monde extérieur* ». De tels changements sont à la fois d'actualité et nécessaires ; en 2007, la Banque a révisé en profondeur la définition et la mesure de ses objectifs de performance face aux exigences croissantes et au regard de plus en plus scrutateur auxquels elle est confrontée, non seulement de la part de ses actionnaires, de ses bailleurs de fonds et de ses emprunteurs, mais aussi d'un plus large public.

SCC englobe quatre grands domaines de l'activité de la BEI, qui ont chacun des objectifs spécifiques, de façon à optimiser leurs interactions lorsque des synergies sont possibles :

1. un département Stratégie, contrôle de gestion et contrôle financier (SMC), qui coordonne la réalisation des objectifs définis pour l'ensemble de la Banque et regroupe les fonctions macroéconomiques, microéconomiques et de planification aux fins de formulation de la stratégie ;

2. le département Technologies de l'information (IT), qui a pour mission de faciliter l'évolution de la façon dont la BEI prépare l'avenir et d'améliorer encore la capacité de réaction d'IT face aux défis stratégiques que la Banque a à relever ;

3. le département Communication, centre d'excellence doté d'importants moyens de communication pour appuyer, à l'échelle internationale, tous les services de la Banque au travers d'une politique de communication créative fondée sur une approche dynamique et prospective des instruments et des initiatives ad hoc ;

4. les services regroupés sous l'appellation «Bâtiments, logistique et documentation» qui sont chargés de maintenir un environnement de travail confortable, s'appuyant, pour ce faire, sur des dispositifs de gestion des installations, des achats et de la documentation performants, et qui prennent également en compte l'empreinte environnementale de la Banque.

En conduisant l'évolution de la stratégie et des objectifs de la BEI, SCC contribuera aussi à orienter les ressources de la Banque, dans le cadre d'une structure déjà resserrée, vers de nouveaux gains de productivité, sur la base d'objectifs de performances ambitieux et évolutifs et qu'accompagne une large information sur la valeur ajoutée visant à donner des assurances quant au bien-fondé des systèmes mis en œuvre.

Une approche ainsi structurée de la stratégie et de la communication sur cette stratégie aura pour principal avantage d'accroître les possibilités de dialogue informé avec les parties prenantes de la BEI, qu'il s'agisse des États membres de l'UE, des clients ou des autres parties intéressées telles que les ONG, ou encore du propre personnel de la Banque. □

Janette Foster
Direction générale de la stratégie, département Stratégie, contrôle de gestion et contrôle financier

Nominations au cadre de direction de la BEI

Mme Gill Tudor, de nationalité britannique, vient d'être nommée directrice du département « Communication et information » et porte-parole de la BEI. Elle a pris ses fonctions le 1er juin 2007.

Avant d'entrer à la BEI, Mme Tudor a passé l'essentiel de sa vie professionnelle en qualité de journaliste auprès de l'agence Reuters, où son domaine de compétence couvrait un large éventail d'informations allant de la politique et des questions d'actualité à l'économie et aux marchés financiers. Elle a dirigé le bureau de l'agence Reuters à Ankara (Turquie) et a occupé plusieurs autres postes à l'étranger (Afrique du Sud, Afrique de l'Ouest et Inde).

Mme Tudor a une grande expérience de la formation ; elle a en effet donné toute une série de cours à des journalistes de l'agence Reuters et dirigé un programme pour diplômés stagiaires. Par ailleurs, au travers de la Fondation Reuters, elle a enseigné à des journalistes n'appartenant pas à son agence, originaires de pays en développement et en transition.

Mme Tudor, qui s'exprime très aisément en public, s'est par ailleurs distinguée en publiant un ouvrage consacré aux pays émergents ; elle possède en effet une connaissance approfondie de ces pays ainsi que des pays en développement.

De 1994 à 1997, en tant que directrice régionale pour l'Afrique au sein de l'*Economist Intelligence Unit* (EIU), elle a été chargée de l'établissement de rapports trimestriels sur des pays africains et sur des questions générales en rapport avec la région et le développement, et appelée fréquemment à commenter les affaires africaines à la télévision et à la radio (CNN, BBC, Sky News et Channel 4).

À son poste le plus récent (correspondante chargée des investissements au bureau de Londres de l'agence Reuters), elle s'est occupée des marchés financiers internationaux en accordant une importance particulière aux risques politiques. Elle a en outre représenté récemment Reuters à un séminaire de formation sur l'Union européenne et donné un cours, financé par les Nations Unies, à des femmes journalistes au Liberia.

Mme Tudor a travaillé pour la Banque mondiale en qualité de consultante indépendante, contribué à la rédaction de l'ouvrage de référence intitulé « Africa South of the Sahara » et écrit des chroniques pour un grand quotidien régional indien, le « Deccan Herald ».

Mme Tudor est titulaire d'un diplôme (avec mention) de l'Université de Cambridge et d'une maîtrise (avec distinction) de l'École des études orientales et africaines de l'Université de Londres.

M. Xavier Coll a été nommé directeur des ressources humaines de la BEI à compter du 4 juillet 2007.

Avant d'entrer à la BEI, M. Coll a occupé pendant trois ans le poste de vice-président de la Banque mondiale chargé des ressources humaines. Embauché par cette institution en 1987, il y a exercé différentes fonctions opérationnelles, et notamment celle de directeur sectoriel pour la région Amérique latine et Caraïbes. De 2001 à 2004, il a été directeur et chef de cabinet au Bureau du président, M. James D. Wolfensohn.

Auparavant, M. Coll avait travaillé pour American Medical International (AMI), une société internationale de services hospitaliers basée à Los Angeles, en Californie.

M. Coll possède un MBA de l'Université de Chicago, où il était étudiant sur une bourse Fulbright. Il a également obtenu un master de santé publique à l'Université Johns Hopkins, ainsi qu'un diplôme de médecine de l'Université centrale de Barcelone, en Espagne.

info

Le magazine d'information du Groupe de la Banque européenne d'investissement

Banque européenne d'investissement
100, boulevard Konrad Adenauer – L-2950 Luxembourg
(+352) 43 79 1 – (+352) 43 77 04
www.eib.org – **info@eib.org**

Bureaux extérieurs

Allemagne
Lennéstraße 11 – D-10785 Berlin
(+49-30) 59 00 47 90 – (+49-30) 59 00 47 99

Autriche
Parkring 10 – A-1010 Wien
(+43-1) 516 33 31 95 – (+43-1) 516 33 30 00

Belgique
Rue de la loi 227 / Wetstraat 227 – B-1040 Bruxelles / Brussel
(+32-2) 235 00 70 – (+32-2) 230 58 27

Espagne
Calle José Ortega y Gasset, 29, 5° – E-28006 Madrid
(+34) 914 31 13 40 – (+34) 914 31 13 83

France
21, rue des Pyramides – F-75001 Paris
(+33-1) 55 04 74 55 – (+33-1) 42 61 63 02

Grèce
1, Herodou Attikou & Vas. Sofias Avenue – GR-106 74 Athens
(+30) 210 68 24 517 – (+30) 210 68 24 520

Italie
Via Sardegna 38 – I-00187 Roma
(+39) 06 47 19 1 – (+39) 06 42 87 34 38

Pologne
Plac Pilsudskiego 1 – PL-00-078 Warsawa
(+48-22) 310 05 00 – (+48-22) 310 05 01

Portugal
Avenida da Liberdade, 190-4°, A – P-1250-147 Lisboa
(+351) 213 42 89 89 – (+351) 213 47 04 87

Royaume-Uni
2 Royal Exchange Buildings – London EC3V 3LF
(+44) 20 73 75 96 60 – (+44) 20 73 75 96 99

Afrique du Sud
5, Greenpark Estates – 27 George Storrar Drive
Groenkloof – 0181 Tshwane (Pretoria)
(+27-12) 425 04 60 – (+27-12) 425 04 70

Australie
Level 31, ABN AMRO Tower, 88 Phillip Street, Sydney, NSW 2000
(+61-2) 82 11 05 36 – (+61-2) 82 11 06 88

Égypte
6, Boulos Hanna Street – Dokki, 12311 Giza
(+20-2) 336 65 83 – (+20-2) 336 65 84

Kenya
Africa Re Centre, 5th floor – Hospital Road, PO Box 40193,
KE-00100 Nairobi
(+254-20) 273 52 60 – (+254-20) 271 32 78

Maroc
Riad Business Centre, Aile sud, Immeuble S3, 4e étage
Boulevard Er-Riad, Rabat
(+212) 37 56 54 60 – (+212) 37 56 53 93

Sénégal
3, rue du Docteur Roux – BP 6935, Dakar-Plateau
(+221) 889 43 00 – (+221) 842 97 12

Tunisie
70, avenue Mohamed V – TN-1002 Tunis
(+216) 71 28 02 22 – (+216) 71 28 09 98

Fonds européen d'investissement
43, avenue J.F. Kennedy – L-2968 Luxembourg
(+352) 42 66 88-1 – (+352) 42 66 88-200
www.eif.org – **info@eif.org**

On trouvera sur le site Web de la Banque la liste mise à jour des bureaux existants et des bureaux ouverts après la date de la présente publication, ainsi que leurs coordonnées.

QH-AA-07-127-FR-C

©BEI - 06/2007 - FR

À noter dans vos agendas

- **27 et 28 septembre 2007** – Forum 2007 de la BEI, Ljubljana – Slovénie
- **08-11 octobre 2007** – Semaine européenne des régions et des villes, Bruxelles – Belgique

Programme détaillé et inscriptions : www.bei.org/events.

Nouvelles publications de la BEI

Mars 2007

- La FEMIP et les pays partenaires méditerranéens
- Rapport 2006 de la BEI sur la responsabilité d'entreprise
- 1986-2006 : 20 années de partenariat entre la BEI et le Portugal
- La FEMIP pour la Méditerranée – Résultats 2006

Avril 2007

- Le Fonds multilatéral pour l'échange de crédits carbone
- Mécanisme d'assistance technique relatif aux changements climatiques
- Mécanisme de financement relatif aux changements climatiques

Mai 2007

- Financer l'avenir de l'Europe
- Qu'est-ce que le Groupe BEI ? (mise à jour)
- Évaluation des opérations – Rapport général 2006
- Rapport annuel 2006 de la FEMIP
- Les prêts de la Banque européenne d'investissement en Bulgarie
- JASPERS - Assistance technique pour la préparation de projets en Bulgarie
- Les prêts de la BEI en Roumanie
- JASPERS - Assistance technique pour la préparation de projets en Roumanie

Juin 2007

- Rapport annuel 2006 : rapport d'activité, rapport statistique et rapport financier
- Facilité d'investissement – Rapport annuel 2006
- Cahiers BEI, Volume 12, n° 1/2007 et n° 2/2007
- Étude sur la promotion de l'épargne privée à long terme au Maroc
- Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR)
- La BEI renforce sa contribution à la politique énergétique de l'UE

Prochainement :

- La responsabilité d'entreprise : les perspectives pour l'avenir

Toutes ces brochures peuvent être téléchargées à partir du site Web http://www.bei.org/publications.